

Compte-rendu
de la troisième phase
de concertation
post-débat public



LEXIQUE

Biodéchets

Déchets biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

BRS® : BioRéacteurs Stabilisateurs

Cylindres horizontaux rotatifs de grande dimension chargés de préparer, sous l'effet conjugué de la rotation, d'une humidification et d'une aération, la décomposition et la pré-fermentation de la matière organique.

CPCU : Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain

Société d'économie mixte qui produit et distribue de la chaleur par réseau pour les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS) de l'habitat et du tertiaire public ou privé dans Paris et certaines communes de la petite couronne.

CSR : Combustibles Solides de Récupération

Fraction combustible résultant d'un tri des déchets lors duquel sont soustraites les fractions à faible pouvoir calorifique (matière organique, éléments inertes). Les CSR sont essentiellement composés de plastiques non recyclables, de papiers et cartons souillés. Ils possèdent de ce fait un haut pouvoir calorifique.

JRC : Joint Research Center

Centre de Recherche basé à Séville dépendant de la Commission européenne et mandaté par cette dernière pour travailler sur les conditions d'accès au statut de produit pour les déchets biodégradables et ayant subi un traitement biologique.

LTECV : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Méthanisation

Transformation des matières organiques par fermentation anaérobie (sans oxygène). La méthanisation conduit à la production de biogaz et d'un digestat qui peut être transformé en compost.

Plan B'OM

Porté par l'association Zero Waste France avec l'appui du Collectif 3R, le Plan B'OM est présenté en septembre 2015 et se veut « une alternative zero déchet au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII ». Il présente 3 chantiers et 12 actions de prévention, de recyclage ou de détournement de flux de déchets de la collecte relevant du service public.

PREDMA

Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Île-de-France, adopté en 2009 par le Conseil régional.

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

Déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source, notamment des emballages, effectué par les habitants.

TMB : Traitement Mécano-Biologique

Procédé de traitement des OMr consistant à séparer leur fraction organique pour éventuellement la méthaniser

UIOM : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

UVO : Unité de Valorisation Organique

PRÉAMBULE

Le projet de transformation du centre du Sycdom de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII avait fait l'objet d'une **saisine de la CNDP** fin 2008, le coût d'investissement pour les bâtiments et infrastructures étant estimé supérieur à 300 M€ HT.

Le projet avait ensuite fait l'objet d'un **débat public** de septembre à décembre 2009, suivi de la publication d'un **bilan du Président de la CNDP** et d'un compte-rendu de la CPDP le 18 février 2010.

Le Sycdom, maître d'ouvrage du projet, avait rendu public sa **décision de poursuite du projet** et ses engagements de poursuite du dialogue le 12 mai 2010. Dans sa décision, le Sycdom s'engageait à conduire **3 phases de concertation post-débat**. Les **deux premières** se sont tenues en 2010-2011.

À leur issue, le Sycdom a lancé une procédure d'appel d'offres de conception/construction/exploitation du nouveau centre de valorisation, sous la forme d'un « **dialogue compétitif** ».

Celle-ci a imposé d'importants délais compte tenu, notamment, d'études approfondies devant être conduites par les candidats. Elle a débouché sur l'attribution du marché à un groupement d'entreprises dont le mandataire est la société IP13 appartenant au groupe SUEZ Environnement puis une signature du marché le 2 février 2015.

Conformément à l'engagement pris en 2010, le Sycdom a alors engagé la **troisième phase de concertation post-débat** prévue initialement en tenant compte d'un contexte local et national qui avait évolué, notamment la réticence de la commune d'Ivry-sur-Seine à la mise en œuvre de la méthanisation et l'**entrée en vigueur de la Loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte**. Cette troisième phase de concertation post-débat était, en effet, de nature à alimenter les réflexions en cours sur l'adaptation du procédé de valorisation organique et de pré-tri : accueil accru de biodéchets, remplacement du tri mécano-biologique (TMB) des ordures ménagères par la préparation d'un combustible solide de récupération (CSR).

Le présent compte-rendu a pour objectif de présenter les **résultats de la troisième étape de concertation post-débat public qui a eu lieu au premier semestre 2016**, au travers de réunions du Comité de suivi du projet de groupes de travail ouverts au public sur inscription et d'une réunion publique qui s'est tenue le 5 juillet 2016.

Le compte-rendu constitue une **synthèse des avis** exprimés dans le cadre de ces différentes instances. Il rappelle également les **éléments de réponse** apportés par le maître d'ouvrage sur les principales thématiques des échanges. Enfin, il a vocation à présenter les **enseignements** de la concertation qu'en tire le Sycdom pour la suite du projet.

La première partie de ce compte-rendu rappelle brièvement le projet porté à la concertation.

La deuxième s'attache à présenter le déroulement de la concertation.

Dans la troisième partie, le compte-rendu propose une analyse quantitative des différentes formes d'expressions recueillies lors de la concertation.

La synthèse thématique des avis exprimés est abordée dans la quatrième partie.

Enfin, dans la cinquième partie sont présentés les enseignements de la concertation pour le Sycdom.

SOMMAIRE

1. La présentation du projet	5
Le Syctom, en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers ..	6
Le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII.....	6
Des adaptations du projet envisagées, objet de la concertation.....	7
2. Les modalités d'information et de concertation	9
Une concertation placée sous l'égide du garant de la CNDP et pilotée par un Comité de suivi.....	11
S'informer	14
Participer et contribuer	19
3. L'analyse quantitative des avis, des questions et des contributions	25
Tris croisés des avis et questions déposés sur le site internet.....	26
Expressions lors des Comités de suivi et des groupes de travail	28
Expressions lors de la réunion publique	31
Les prises de position par courrier.....	32
4. La synthèse thématique des avis exprimés pendant la concertation.....	35
Une nouvelle phase de concertation relativement bien accueillie mais parfois critiquée sur sa mise en œuvre.....	36

Le gisement de déchets à traiter : un désaccord persistant avec les associations	40
Un consensus sur le renforcement de la capacité d'accueil des biodéchets mais des divergences sur leur traitement	46
Du TMB-méthanisation au tri-préparation : une perspective d'évolution du traitement des ordures ménagères favorablement accueillie.....	50
L'Unité de Valorisation Énergétique : un sujet toujours polémique.....	54
Des questionnements et des attentes vis-à-vis de l'intégration du projet dans son environnement	58

5. Les enseignements pour le maître d'ouvrage..... 61

Des enseignements positifs sur la forme de la concertation.....	62
La difficulté de partager des acquis des phases de concertation précédentes.....	62
Les difficultés de débattre sur des prévisions et des objectifs	63
Le Plan B'OM peut-il être considéré comme une alternative au projet ?.....	65
Une conformité réglementaire à apprécier par les services instructeurs	66
Les adaptations du projet, objet de la concertation, un sujet finalement peu débattu mais faisant plutôt consensus	66
Le Comité de Suivi : un format adapté pour la poursuite des échanges sur le projet	67

Annexes 68

Compte-rendu du maître d'ouvrage
de la troisième phase
de concertation post-débat public

Le centre d'Ivry-Paris XIII - perspective © Groupement IP13



1.

LA PRÉSENTATION DU PROJET

LE SYCTOM, EN CHARGE DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le projet de transformation du centre à Ivry-Paris XIII est porté par le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, établissement public administratif regroupant 84 communes de l'agglomération parisienne réparties sur 5 départements (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines).

Le Syctom a pour mission de **traiter et de valoriser les flux de déchets ménagers produits par près de 6 millions d'habitants.**

Cette mission d'intérêt général a conduit le Syctom à traiter en 2015 près de 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses installations, qui sont des installations publiques.

Sur cette quantité, 660 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été traités en 2015 par incinération sur l'actuel centre d'Ivry-Paris XIII.

Construite en 1969, modernisée et mise aux normes dans les années 1990 puis en 2005, cette installation est autorisée à traiter 766 000 tonnes de déchets annuellement, dont 730 000 tonnes par incinération.

La durée de vie de ses principaux équipements étant de 40 ans, le Syctom a engagé depuis le début des années 2000 des réflexions sur la transformation de cette installation, afin de **garantir la continuité du service public du traitement des déchets.**

LE PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE D'IVRY-PARIS XIII

Le projet consiste à créer une installation aux **capacités d'accueil réduites de 25% par rapport à l'usine actuelle** (544 000 tonnes au lieu de 766 000 tonnes). Ce dimensionnement a été fondé sur l'application des objectifs fixés dans le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés d'Île-de-France (PREDMA) adopté en 2009.

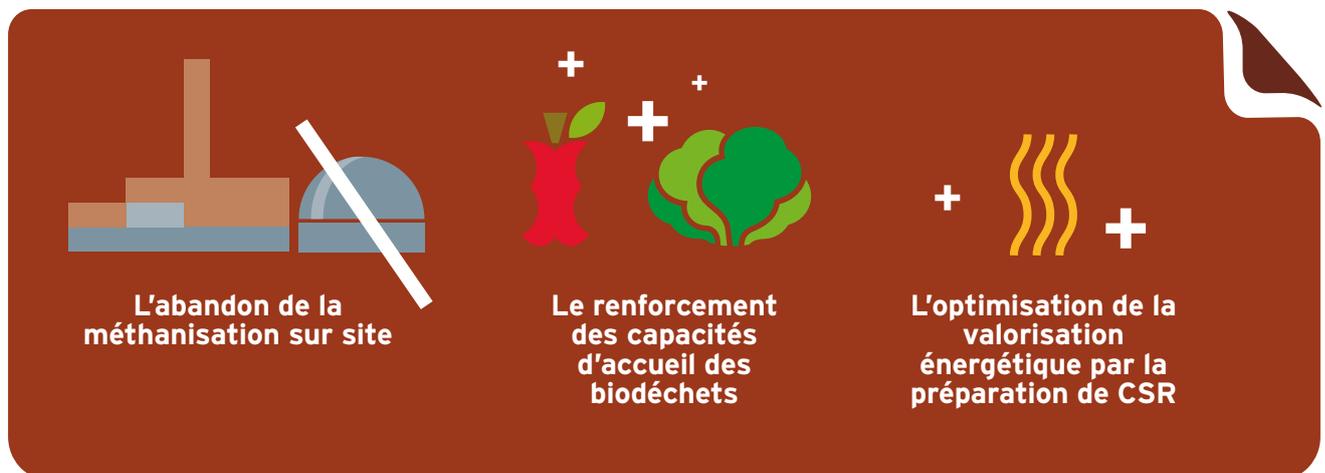
Le projet comporterait **deux unités de traitement :**

→ une **unité de valorisation énergétique** (UVE), d'une capacité d'incinération de 350 000 tonnes, soit une réduction de 50% par rapport aux capacités

actuelles, permettant principalement d'alimenter en vapeur le réseau de chauffage urbain de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU),

→ une **unité de valorisation organique (UVO)** permettant, d'une part de méthaniser la fraction organique issue du tri des ordures ménagères résiduelles, et d'autre part accueillir, préparer et/ou traiter des biodéchets collectés séparément sur le bassin versant de l'usine.

Le montant d'investissement tel que défini dans le marché attribué est de 960 millions d'euros HT.



DES ADAPTATIONS DU PROJET ENVISAGÉES, OBJET DE LA CONCERTATION

Suite à l'adoption de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et aux vœux exprimés par le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine, le Sycotom a envisagé des **adaptations de son projet conduisant à externaliser le traitement par méthanisation de la fraction organique résultant de l'étape de tri et à renforcer la place disponible pour l'accueil des biodéchets dans l'installation.**

Présentées lors des différentes réunions de concertation, ces adaptations consistent dans le détail en :

- un **redimensionnement et une reconfiguration de la filière d'accueil et de préparation des biodéchets**, permettant de réceptionner jusqu'à 30 000 tonnes de biodéchets dans l'hypothèse d'une préparation sous forme de pulpe en vue d'un compostage externalisé,
- un **tri-préparation des ordures ménagères résiduelles (OMr)** en lieu et place de la filière de TMB, permettant la production d'une quantité importante de CSR, tel qu'encouragé par la LTECV,

→ une **suppression de la méthanisation sur site et un transfert pour méthanisation externalisée de la fraction organique résiduelle**, celle-ci devenant un produit de sortie mineur du tri-préparation des ordures ménagères, puisque le tri-préparation favorise avant tout la production de fractions combustibles et que le tri à la source des biodéchets devrait conduire à une réduction de la proportion de matières organiques contenues dans les OMr.

Par ailleurs, au cours de la concertation ont émergé des demandes des villes de Paris et d'Ivry-sur-Seine relatives à des **ajustements architecturaux permettant un renforcement de la végétalisation des bâtiments**. Ce dernier point a également été abordé lors des dernières réunions et a fait l'objet d'un groupe de travail thématique.

Réunion publique du 5 juillet 2016 à Ivry-sur-Seine © Sacha Le Normand



2

LES MODALITÉS D'INFORMATION ● ET DE CONCERTATION

La troisième phase de concertation post-débat public s'est déroulée tout au long du **premier semestre 2016**.

Bien que les modalités de cette concertation volontaire relèvent du maître d'ouvrage, le Syctom a souhaité s'appuyer sur les **recommandations du garant désigné par la CNDP** pour adapter ces modalités. Des échanges ultérieurs avec le garant et les associations ont également conduit à **ajuster certaines modalités** : répartitions des temps de parole, intégration des contributions dans le document d'information diffusé en amont de la réunion publique, prolongation de la possibilité de déposer questions et avis sur le site internet dédié au projet.

Sous l'égide du garant, la concertation s'est donc déroulée au travers de réunions du **Comité de suivi** du projet - composé d'élus, d'associations, de représentants de l'exploitant et du personnel de l'usine et d'organismes publics associés - au travers de **groupes de travail** - ouverts au public sur inscription - et d'une **réunion publique** qui s'est tenue le 5 juillet 2016.

UNE CONCERTATION PLACÉE SOUS L'ÉGIDE DU GARANT DE LA CNDP ET PILOTÉE PAR UN COMITÉ DE SUIVI

Jacques Roudier, garant de la concertation

Conformément à la délibération du Comité syndical du Syctom du 17 décembre 2015¹ autorisant le Président du Syctom à solliciter la CNDP pour la désignation d'un garant, Hervé Marseille a demandé par un courrier du 18 décembre 2015 à la CNDP² de désigner un garant, chargé de veiller à la **mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public** durant la troisième phase de concertation post débat public. Lors de sa séance du 6 janvier 2016, la CNDP a ainsi nommé Jacques Roudier **garant de la concertation sur le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII**³.



© Sacha Le Normand

Ingénieur général honoraire des Ponts, des Eaux et Forêts ayant exercé dans le domaine des transports et de la recherche, Jacques Roudier a présidé en 2015 la Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Son rôle et ses missions ont été précisés dans la **Charte de la concertation** :

“

Le garant a pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation dans le respect des règles du débat public : transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle.

Il n'émet pas d'avis sur le fond du projet mais facilite le dialogue entre tous les acteurs de la concertation.

Il exerce en tant que de besoin un rôle de médiateur.

Il veille au respect des engagements pris dans la présente Charte.

Il recueille les informations, peut questionner le maître d'ouvrage et orienter les groupes de travail.

Il participe aux réunions des organes de la concertation : comités de suivi, groupes de travail et réunion publique.

Il rédige un rapport à l'issue de la concertation qu'il transmettra à la CNDP et qui sera rendu public. ⁴”

1 - Comité syndical du Syctom du 17 décembre, Délibération n° C 2978, Voir annexe n°2

2 - Courrier du 18 décembre 2016 du Président du Syctom à l'attention de la CNDP, Voir annexe n°2

3 - Communiqué des décisions de la CNDP du 6 janvier 2016, Décision N°2016/2/CVDIP/7, Voir annexe n°2

4 - Charte de la concertation sur le projet d'Ivry-Paris XIII, p. 3-4, Voir annexe n°2

LA CHARTE DE LA CONCERTATION⁵

Le maître d'ouvrage a proposé au début de l'année 2016 d'élaborer une Charte de la concertation pour définir précisément les modalités de la troisième phase de concertation post-débat public. Le projet de charte a été soumis aux avis des membres du Comité de suivi lors de la 2^{ème} réunion de ce dernier. En l'absence de toute observation des membres du Comité de suivi, la Charte a été validée sous sa forme initiale.

La charte rappelle l'objet et les objectifs de la concertation, présente les missions du garant, les modalités d'expression et les modalités d'information, les engagements des participants et un calendrier prévisionnel.



Le Comité de suivi

Le Comité de suivi a été créé par la délibération du Comité syndical du Syctom du 25 septembre 2015⁶, afin de constituer un **organe de gouvernance pour la poursuite du projet** de reconstruction du centre d'Ivry-Paris XIII.

Le Comité de suivi, réuni pour la première fois le 2 décembre 2015, a été l'occasion de présenter la concertation à venir et de **définir les missions du Comité** :

- faire le point sur la concertation en cours, définir ses modalités et préparer les prochains rendez-vous, avec l'approbation du garant de la concertation,
- discuter de l'évolution du projet et des invariants ainsi que présenter les nouvelles informations du maître d'ouvrage,
- rendre compte des discussions des groupes de travail thématiques et établir des conclusions.

Au cours de cette troisième phase de concertation post débat public, **le Comité de suivi s'est réuni à quatre reprises⁷** dans la salle du Syctom du centre d'Ivry-Paris XIII :

- 2 décembre 2015 : présentation de la troisième phase de concertation post-débat public,
- 8 février 2016 : présentation et validation de la Charte de la concertation et échanges sur les modalités de concertation,
- 21 avril 2016 : bilan des groupes de travail passés et préparation de ceux à venir,
- 27 mai 2016 : bilan du dernier groupe de travail, préparation de la réunion publique, synthèse des adaptations envisagées du projet.

5 - Charte de la concertation sur le projet d'Ivry-Paris XIII, Voir annexe n°2

6 - Comité syndical du Syctom du 25 septembre 2015, Délibération n°C2922, Voir annexe n°2

7 - Le Comité de suivi initialement prévu en mars a été reporté suite à l'actualité politique.

Un élargissement de la composition du Comité de suivi au cours de la concertation

Le Comité de suivi était **initialement composé de 22 membres** regroupant élus, services de l'État, associations, représentants de l'exploitant, institutions partenaires et représentants du Syctom.

Suites aux évolutions législatives, un siège a été réservé au député de la 10^{ème} circonscription du Val-de-Marne et un autre à l'Établissement Public Territorial n°12 « Grand Orly - Val de Bièvre - Seine Amont »⁸.

Comme proposé par le Collectif 3R lors du 2^{ème} Comité de suivi, **les associations Zero Waste France et France Nature Environnement ont rejoint le collège associatif** courant mars 2016, après accord du garant de la concertation et du maître d'ouvrage.

Ci-contre, la composition finale du Comité, à 26 membres :

ELUS
Président du Syctom
Mairie d'Ivry-sur-Seine
Mairie de Paris
Mairie du 13 ^{ème} arrondissement de Paris
Mairie de Vitry-sur-Seine
Mairie du Kremlin-Bicêtre
Mairie de Charenton-le-Pont
Mairie de Villejuif
Mairie d'Alfortville
Établissement Public Territorial T12 - Grand Orly / Val-de-Bièvre / Seine-Amont
Conseil Régional Île-de-France
Conseil Départemental du Val-de-Marne
Député de la 10^{ème} circonscription du Val-de-Marne
ASSOCIATIONS ET RIVERAINS
Groupe des sentinelles d'Ivry
Collectif 3R
Collectif 3R
Conseil de Quartier PATAY MASSENA JEANNE D'ARC (CQ7)
Zero Waste France
France Nature Environnement Ile-de-France
ETAT ET INSTITUTIONS
Préfecture Val de Marne (94)
DRIEE
SEMAPA
HAROPA - PORTS DE PARIS
EXPLOITANT ET SALARIES
Groupement IP13
Syndicat du Personnel de la Production et du Transport d'Énergie de la Région Parisienne (SPTE-RP)
Membre de la CSS «collège «Salariés» IP13

⁸ - Depuis l'adoption de la loi NOTRE, la Métropole du Grand Paris est constituée de territoires administrés par des Établissements Publics Territoriaux qui sont notamment compétents en matière de collecte et traitement des déchets ménagers

S'INFORMER

Au cours de cette troisième phase de concertation post-débat public, l'information a été **assurée en continu et renforcée à l'occasion de moments clés**, comme au lancement de la concertation et à l'approche de la réunion publique du 5 juillet.

L'information initiale au lancement de la concertation

Le lancement **de la concertation a été annoncé dans la presse par :**

- un encart dans l'édition Île-de-France du journal Le Parisien du 25 février 2016 (diffusion : 201 966 ex),

- un encart dans l'édition Île-de-France du journal 20 Minutes du 26 février 2016 (diffusion : 535 600 ex).

L'annonce presse **renvoyait vers le site internet** dédié au projet, avec une rubrique intitulée « le dialogue avec le territoire »⁹, comprenant des informations liées à la concertation en cours, à ses modalités, au garant, au calendrier et aux précédentes étapes.

En parallèle, un « **prenez date** » et un **plan d'accès** au site ont été envoyés à tous les membres du Comité de suivi afin de les informer de sa réunion du 8 février.

Le Sycdom a enfin souhaité s'attacher le relais de l'ensemble des communes du bassin versant d'Ivry-Paris XIII (13 communes du Val-de-Marne, 12 arrondissements de Paris et 1 commune des Hauts-de-Seine) en adressant le 25 février 2016 à chaque service communication¹⁰ :

- un **courriel** leur expliquant la concertation en cours,
- un **article** présentant le projet et la concertation, permettant la rédaction d'articles dans les supports papier et web des collectivités,
- le **visuel de l'annonce-presse**.

Là encore, l'article renvoyait vers le site internet pour de plus amples informations.

9 - Voir la rubrique « Le dialogue avec le territoire » : <http://projet-ivryparis13.sycdom.fr/category/le-dialogue-avec-le-territoire/>

10 - Courrier électronique du Sycdom aux membres du Comité de suivi, 25 février 2016, Voir annexe n°3



**PROJET DE TRANSFORMATION
DU CENTRE DE TRAITEMENT
DE DÉCHETS MÉNAGERS
À IVRY-PARIS XIII**

Une nouvelle étape de concertation débute sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public. Plusieurs groupes de travail et une réunion publique sont prévus au cours du **premier semestre 2016**.

Informez-vous sur le projet et sur les modalités de la concertation.
Déposez vos questions et vos contributions sur
projet-ivryparis13.sycdom.fr

L'information en continu par le site internet dédié au projet

Au cours de la concertation, **le site internet a constitué le principal support d'information**, à la fois sur le projet et sur les rendez-vous de la concertation. Il a été actualisé régulièrement afin d'intégrer de nouveaux documents et d'annoncer les prochains rendez-vous de la concertation.

Plusieurs **actualités** ont été mises en ligne sur le site pour informer des différentes réunions :

- ➔ « Le Comité de suivi s'est réuni pour la première fois le 2 décembre 2015 », actualité publiée le 8 décembre 2015,
- ➔ « Le Comité de suivi s'est réuni le 8 février », publiée le 12 février et annonçant les deux premiers groupes de travail,
- ➔ « Annulation du groupe de travail du 17 mars », remplacée par « Reprogrammation des Groupes de Travail les 30 mars et 4 avril » afin d'informer du changement de date des 3^{ème} et 4^{ème} groupes de travail,
- ➔ « Retour sur les trois premiers groupes de travail », publiée le 18 avril et annonçant le Comité de suivi à venir,
- ➔ « Comité de suivi du 27 mai », actualité publiée le 24 mai pour informer de la tenue du quatrième Comité de suivi de la concertation,
- ➔ « 5 juillet : réunion publique sur le projet du Syctom à Ivry-Paris XIII », publiée le 30 juin pour annoncer la réunion publique sur le site internet.

LE SITE INTERNET DU PROJET D'IVRY-PARIS XIII

Un site internet dédié au projet (<http://projet-ivryparis13.syctom.fr/>) a été mis à disposition des internautes par le Syctom dès le 15 février 2016. Le site a été conçu pour être simple, accessible et ergonomique. Plusieurs rubriques permettant de présenter le projet, les modalités de concertation, les documents du projet (« Le projet », « Le dialogue avec le territoire », « Exprimez-vous », « La documentation ») ont été élaborées. Un formulaire de dépôt d'avis et questions a été ouvert ; un glossaire et un carrousel d'actualités ont été constitués. Une page « Vos questions / Nos réponses » rend publiques les questions posées par les internautes et les réponses apportées par le Syctom¹¹.

L'ensemble des documents nécessaires à la bonne compréhension du projet et toutes les informations relatives à la concertation en cours y sont téléchargeables¹².



11 - Voir la page « Vos questions / nos réponses » : <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/exprimez-vous/vos-questions-nos-reponses/>

12 - Voir la rubrique « La documentation » : <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/category/la-documentation/>

Une **mise à jour permanente du contenu** a été assurée afin d'actualiser le site internet par rapport à la concertation en cours :

- page évolutive « Les calendriers de la concertation »¹³ mise à jour régulièrement à l'approche des groupes de travail et des Comités de suivi,
- actualité « De nouveaux documents sont disponibles sur le site internet du projet » publiée le 25 mai, suite à la mise en ligne de documents demandés par les participants lors des différents rendez-vous de la concertation,

→ la page « les documents d'information » a été retravaillée de manière à faciliter l'accessibilité des documents pour les internautes.

Dans la rubrique « La documentation », les **documents mis à disposition des participants** pendant les réunions de concertation (présentation du Syctom, présentations des intervenants, documents d'information, etc.) ont été rapidement **chargés sur le site internet**, dans les jours suivant les Comités de suivi et groupes de travail, tout comme les comptes rendus.

LA FRÉQUENTATION DU SITE INTERNET

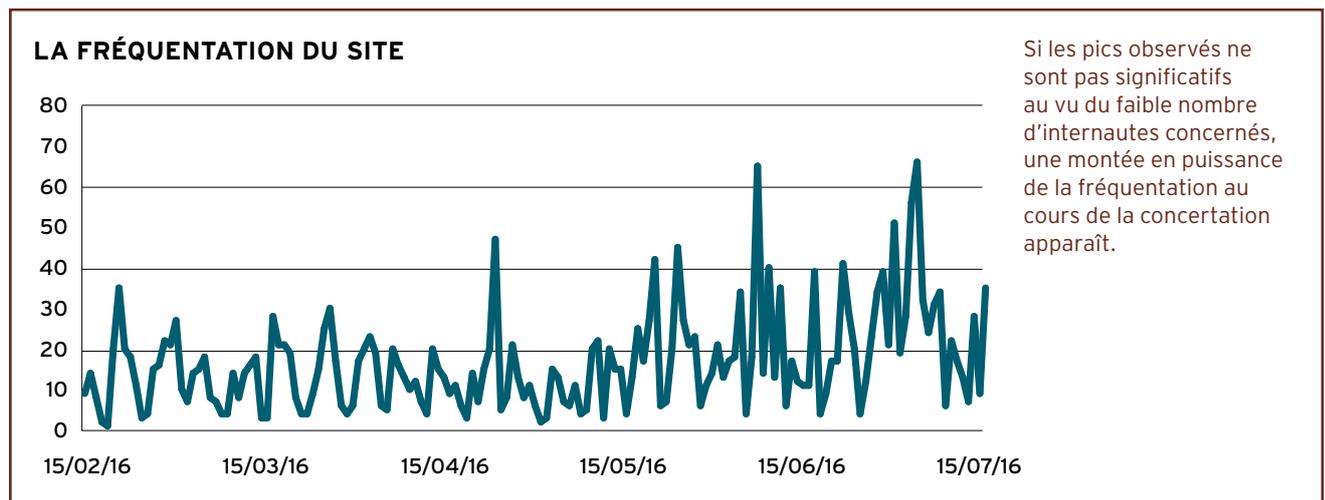
Le site internet du projet a accueilli 1653 visiteurs différents, pour un total de 2278 sessions ouvertes et 9872 pages visitées, avec des pics de fréquentation liés aux différents événements de la concertation (notamment lors de la réunion publique). Pour accéder au site internet du projet, la moitié des internautes sont venus depuis le site institutionnel du Syctom, 30% en utilisant l'adresse internet directe, seulement 20% à partir de recherches sur Google, les 3% restant venaient des réseaux sociaux. Les pages les plus fréquentées, dépassant 500 vues (hors page d'accueil), ont été :

- « vos questions / nos réponses »,
- « le projet »,
- « la concertation en cours »,
- « les comptes rendus et présentations »
- « donnez votre avis ».

À noter que les deux tiers des internautes se rendant sur la page « vos questions / nos réponses », la plus visitée (hors page d'accueil) avec 766 vues, ne sont pas allés consulter d'autres pages du site internet.



¹³ - Voir la page « Le calendrier de la concertation » : <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/le-dialogue-avec-le-territoire/le-calendrier-de-la-concertation/>



Un dispositif d'information important pour l'annonce de la réunion publique

À l'approche de la réunion publique, un **dispositif d'information complet** a été mis en place, avec notamment une annonce-presse, une lettre d'information, un courrier à l'attention des élus locaux et des affiches.

ANNONCE-PRESSE PAR LE BIAIS D'ACHAT D'ESPACE

L'annonce a été faite dans la presse par le biais :

- d'un encart dans l'édition Paris et Val-de-Marne du journal Le Parisien du 28 juin 2016 (diffusion : 51 489 ex),
- d'un encart dans l'édition Île-de-France du journal 20 Minutes du 29 juin 2016 (diffusion : 535 600 ex),
- d'un encart dans l'édition Île-de-France du journal Direct Matin du 28 juin 2016 (diffusion : 559 497 ex).

**RÉUNION
PUBLIQUE**
MARDI 5 JUILLET
2016

**PROJET DE TRANSFORMATION
DU CENTRE DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS À IVRY-PARIS XIII**

20h30 / Espace Robespierre / 2, rue Robespierre / Ivry-sur-Seine

projet-ivryparis13.syctom.fr
Informez-vous sur le projet et sur les modalités de la concertation. Déposez vos questions et vos contributions.

l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

L'annonce presse précisait la date, l'horaire et le lieu de la réunion publique. Elle invitait en outre les personnes intéressées à se rendre sur le site internet du projet.

LETTRE D'INFORMATION

La **première lettre d'information** sur le projet de reconstruction du centre d'Ivry-Paris XIII a été éditée et imprimée courant juin, comprenant une présentation rapide du projet, de ses évolutions envisagées, de la concertation en cours et des informations précises sur la réunion publique prévue le 5 juillet 2016.

À la demande des associations mobilisées le temps de la concertation et avec l'accord du garant, une **demi-page de la lettre était réservée à l'expression des associations et du personnel de l'UIOM**, afin d'apporter des éclairages différents et complémentaires sur le projet.

Cette lettre d'information a été **boîtée à 260 000 exemplaires** du 29 juin au 2 juillet 2016, sur un territoire représentant plus de **500 000 habitants** :



sycotom
L'agence
métropolitaine
des déchets
ménagères

PROJET DE TRANSFORMATION
DU CENTRE DE TRAITEMENT
DE DÉCHETS MÉNAGERS
À IVRY-PARIS XIII

LETTRE D'INFORMATION

NUMÉRO 1 / JUIN 2016



TROISIÈME PHASE DE CONCERTATION POST DÉBAT PUBLIC

Dans une concertation comme celle conduite par le Sycotom sur le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII, le rôle du garant est de veiller à ce que chacun puisse être correctement informé, que les avis puissent être exprimés et que l'ensemble des questions trouvent réponse.

Les groupes de travail réunis en avril et mai dernier ont permis d'approfondir les divers aspects du projet, sur le gisement comme sur le procédé de traitement, en laissant à l'ensemble des parties prenantes la possibilité de questionner la maîtrise d'ouvrage et d'apporter leur propre analyse.

La réunion publique du 5 juillet sera l'occasion de partager avec le grand public le fruit de ces travaux et d'échanger sur le projet.

A l'issue de la concertation, qui se termine le 14 juillet 2016, j'établirai un rapport qui sera soumis à la Commission nationale du débat public et rendu public.

Jacques Roudier
Garant de la concertation, désigné par la
Commission nationale du débat public (CNDP)

RÉUNION PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2016

Le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII, dont les premières études remontent à 2004, qui a fait l'objet d'un débat public durant toute l'année 2009, est entré en décembre 2015 dans sa dernière phase de concertation, après les deux premières phases de 2010-2011.

Au cours des Comités de suivi et des groupes de travail organisés par le Sycotom, les acteurs concernés par le projet ont pu prendre connaissance des évolutions envisagées, faire part de leur avis et apporter des contributions. Afin d'informer le plus grand nombre, une réunion publique de restitution est prévue le 5 juillet à 20h30, à Ivry-sur-Seine, Espace Robespierre. Pour plus d'informations sur le projet, vous pouvez vous rendre sur le site internet dédié : <http://projet-ivryparis13.sycotom.fr>

Hervé Marseille
Président du Sycotom

Commune de distribution	Quantités distribuées	29 juin	30 juin	1 ^{er} juillet	2 juillet
Paris - 13 ^{ème} arrondissement	110 000	X	X	X	X
Ivry-sur-Seine	30 000	X	X	X	
Charenton-le-Pont	17 000		X	X	X
Alfortville	23 000		X	X	X
Le Kremlin-Bicêtre	13 700	X			
Villejuif	27 000		X	X	
Vitry-sur-Seine	39 500				X

Du 1^{er} au 5 juillet, **15 000 exemplaires** de la lettre d'information ont aussi été **distribués sur la voie publique** en de multiples endroits :

- ➔ **marchés** : Paris rive gauche, Vincent Auriol - Nationale, Maison Blanche, Petit Ivry, Olympiades, Salpêtrière,
- ➔ **centres commerciaux** : Quai d'Ivry, Cour Saint-Emilion, Bercy 2,
- ➔ **arrêts de tramway** : Maryse Bastier, Avenue de France, Porte de Charenton, Porte de Choisy, Porte d'Italie,

➔ **stations de métro** : Bibliothèque François Mitterrand, Pierre et Marie Curie, Maire d'Ivry-sur-Seine.

En outre, **300 exemplaires de la lettre d'information ont été mis à disposition de chacune des mairies** du bassin versant. Chaque commune a par ailleurs été destinataire de **30 affiches au format A4 et de 30 affiches au format A3**.

Au total, la lettre d'information a été imprimée à 290 000 exemplaires pour mise à disposition du public.

Les communes du bassin versant ont de nouveau été sollicitées pour annoncer la tenue de la réunion publique dans leurs publications papier et internet. **L'annonce-presse** leur a été transmise accompagnée d'un **courrier annonçant la réunion publique** et de la lettre d'information en version PDF.

Enfin, l'ensemble des **correspondants presse** du Syctom, **presse écrite et presse radio** a été destinataire du courrier adressé aux collectivités.

Sur le **site internet**, une actualité dédiée à la réunion publique a été postée une semaine avant le 5 juillet 2016.

La ville d'Ivry-sur-Seine, particulièrement mobilisée pendant la concertation, a édité **un dossier spécial dans son numéro de juin 2016 d'Ivry ma Ville**. Ce dossier spécial présentait en détail les enjeux de la transformation et donnait la parole au Syctom et au Collectif 3R¹⁴.

PARTICIPER ET CONTRIBUER

Les réunions du Comité de suivi

Les Comités de suivi, en plus d'être les lieux de discussion des modalités de la concertation, ont aussi permis **d'établir les conclusions des groupes de travail**, de discuter de l'évolution du projet et des invariants et de présenter des nouvelles informations.

Ainsi, plusieurs thèmes ont été débattus lors des quatre Comités de suivi :

- 2 décembre 2015 : image architecturale de la future usine, dispositif de traitement des fumées, prévision de gisement, Plan B'OM,
- 8 février 2016 : procédure de qualification de projet d'intérêt général (évolution du PLU),
- 21 avril 2016 : bilan des groupes de travail et critique de la concertation en général, évolutions du projet,
- 27 mai 2016 : bilan du groupe de travail, forme de la réunion publique et de la concertation, présentation du Plan B'OM et gestion des biodéchets, prévisions de gisement.

L'examen du Plan B'OM lors du Bureau syndical du 21 mars 2016

La présentation aux élus du Syctom du Plan B'OM, plan alternatif à la reconstruction du centre Ivry-Paris XIII élaboré par Zero Waste France et le Collectif 3R, était un **engagement pris par Hervé Marseille, Président du Syctom**, lors du premier Comité de suivi du 2 décembre 2015.

Flore Berlingen, directrice de l'association Zero Waste France, a donc **présenté le Plan B'OM devant les élus du Bureau du Syctom, le 21 mars 2016**. S'en est suivi un temps d'échange au cours duquel les élus ont pu questionner Zero Waste France et débattre avec l'association des objectifs, des prévisions et des moyens. Sont en particulier intervenus **Philippe Bouyssou**, maire d'Ivry et 8^{ème} vice-président du Syctom, **Jacques Gauthier**, Sénateur-maire de Garches, 3^{ème} vice-président du Syctom et président du SYELOM, **Mao Peninou**, Adjoint au maire de Paris et 1^{er} vice-président du Syctom, **Karina**

¹⁴ - Dossier « Du neuf côté déchets », Ivry ma Ville, juin 2016, Voir annexe n°3

Kellner, 2^{ème} vice-présidente du Syctom et présidente du SITOM93, **Alain Peries**, 11^{ème} vice-président du Syctom et adjoint au maire de Pantin, **William Delannoy**, maire de Saint-Ouen et 6^{ème} vice-président du Syctom, et bien sûr **Hervé Marseille**, Président du Syctom¹⁵.

Le Syctom avait par ailleurs ouvert ce Bureau syndical à d'autres élus non-membres dont **Antoinette Guhl** (adjointe à la mairie de Paris en charge de l'Économie sociale et solidaire, de l'Innovation sociale et de l'Économie circulaire), **Sophie Deschiens** (présidente de la commission « Environnement et aménagement du territoire » de la Région Ile-de-France) et des associations (Collectif 3R notamment). **Jacques Roudier** a également pu assister aux présentations et aux échanges.

Les 4 groupes de travail thématiques

Les groupes de travail avaient pour objet de **discuter de manière approfondie de points précis**, en bénéficiant d'éclairages extérieurs et de plusieurs interventions. Les groupes de travail étaient ouverts au public **sur inscription par le site internet du projet** (en fonction des contributions déposées) ou par des sollicitations directes auprès du Syctom. Chacun des groupes de travail a fait l'objet d'un **compte-rendu disponible sur le site internet du projet**¹⁶.

Quatre groupes de travail thématiques ont ainsi eu lieu. Les deux premiers thèmes ont été proposés lors du deuxième Comité de suivi du 8 février 2016 afin de **répondre aux attentes des associations**, qui souhaitent que la question des estimations de gisement et celle du potentiel de collecte de biodéchets soient intégrées dans l'objet de la concertation.

Le comité de suivi du 21 avril 2016



15 - *Compte-rendu du Comité syndical du 21/03/2016*

16 - *Les comptes rendus des groupes de travail sont disponibles sur le site du projet*

Le premier groupe de travail du 10 mars 2016 était consacré au « gisement », c'est-à-dire le volume, la nature des déchets et leurs perspectives d'évolution. Ce thème constitue un sujet central de la politique de service public de traitement des déchets du Sycotm. L'atelier avait notamment pour objectif de partager les prévisions de gisements du Sycotm, d'y intégrer les nouveaux objectifs de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et de pouvoir échanger sur les différences d'estimations des gisements des déchets élaborées par les parties prenantes. L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) et la Région Ile-de-France sont intervenus pour rappeler la méthodologie d'estimation de la population et les principes de la planification de la gestion des déchets en Île-de-France. Zero Waste France a eu l'opportunité d'expliquer ses propres estimations du gisement présentées dans le Plan B'OM.

Le deuxième groupe de travail organisé le 30 mars 2016 portait sur les « biodéchets », qui constituent une dimension particulièrement importante du projet. Le Sycotm a ainsi présenté une stratégie de traitement pouvant conduire à des adaptations de l'unité de valorisation organique (UVO). Le groupe de travail a aussi permis de profiter de retours d'expériences des collectivités françaises pionnières en la matière (Métropole Européenne de Lille et Lorient Agglomération), d'étudier le gisement des biodéchets et de présenter les réflexions des participants en la matière. L'ADEME et le réseau Compost Plus, initialement annoncés, n'ont pas pu prendre part à la discussion en raison des changements de calendrier¹⁷.

¹⁷ - Le groupe de travail a dû être déplacé suite à la fermeture de la Mairie du 13^{ème} arrondissement, qui accueillait le groupe de travail, pour cause de débordements lors d'une manifestation Place d'Italie.



Le troisième groupe de travail qui s'est tenu le 4 avril 2016 avait pour thèmes les « alternatives à la méthanisation sur site » et la « valorisation énergétique », afin que le Sycotm apporte des précisions sur la partie de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'installation, ainsi qu'aux interrogations sur les adaptations des procédés de traitement des biodéchets envisagées. Bruno Vinatier, de la CPCU, a présenté les enjeux relatifs au réseau de chaleur métropolitain et Denis Penouel, a fait un état des lieux de la politique de méthanisation du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). À noter que Zero Waste France a été invitée à présenter son analyse sur les réseaux de chaleur.

Le dernier groupe de travail du 12 mai 2016 portait sur « l'intégration du projet et l'accompagnement du projet ». L'insertion urbaine du projet a d'abord été présentée par la SEMAPA (Société d'étude, de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement parisienne) avant que les partis-pris architecturaux ne soient décrits par Jean-François Capeille, architecte du projet, en association avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). HAROPA Ports de Paris est également intervenue pour expliquer les enjeux du transport de déchets par voie fluviale. Le Sycotm a pour sa part présenté son plan de transport des déchets ainsi que la Charte de qualité environnementale.

Groupe de travail
« Alternatives à
la méthanisation /
valorisation
énergétique »
du 4 avril 2016

LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU 4 JUILLET 2016

La Commission de Suivi de Site (CSS) du centre d'Ivry-Paris XIII a été réunie à l'initiative du Préfet du Val-de-Marne, Thierry Leleu, et animée par ses soins le 4 juillet 2016.

Créées par décret du 7 février 2012, les commissions de suivi de site concernent les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles se substituent aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et aux commissions locales d'information et de surveillance (CLIS). Elles rassemblent, sous l'égide du Préfet de département, les représentants des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés des ICPE.

Ainsi, la commission de suivi du site d'Ivry-Paris XIII du 4 juillet 2016 a-t-elle réuni en grande partie les acteurs déjà mobilisés à l'occasion des Comités de suivi du projet et des groupes de travail dans le cadre de la concertation.

Son rôle s'attachant principalement au suivi de l'exploitation du centre actuel, l'essentiel de l'ordre du jour a été consacré à la présentation du Dossier d'information du public (DIP) des deux exploitants actuels (centre de tri et centre de valorisation énergétique).

La DRIEE a présenté les résultats des contrôles effectués sur l'usine et ses rejets. AIRPARIF a présenté les résultats de son étude sur la pollution de l'air ambiant à proximité de l'installation.

Enfin, un point particulier a été consacré à l'état d'avancement de la concertation sur le projet de transformation du centre. C'est à ce titre que le garant a pu assister aux échanges.

Avec l'accord des services de la Préfecture, les documents présentés lors de cette commission de suivi de site, ainsi que le compte-rendu des échanges, ont été publiés sur le site internet dédié au projet¹⁸.

18 - Voir la page « Les documents d'information » sur le site internet du projet : <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/la-documentation/les-documents-dinformation/#1468247635059-a568df54-0d11>

La réunion publique du 5 juillet 2016

La **réunion publique du 5 juillet 2016**, animée par le garant de la concertation Jacques Roudier a permis de **présenter le projet ainsi que les adaptations envisagées par le maître d'ouvrage**. La réunion s'est déroulée de 20h30 à 23h30, dans la grande salle de l'espace Robespierre à Ivry-sur-Seine.

Ouverte à tous et ayant fait l'objet d'une **large publicité**, la réunion publique a rassemblé près de **350 participants** qui ont pu s'informer sur le projet, poser des questions au Syctom et émettre des avis. Un exemplaire de la lettre d'information a été remis à tous les participants à l'entrée de la salle.

Le déroulé de la réunion publique a été conçu en partenariat avec le garant et les associations, afin notamment d'organiser la **prise de parole prévue pour les 3 associations membres du Comité de suivi, Zero Waste France, Collectif 3R et France Nature Environnement**.

La réunion publique a donc comporté une présentation de son projet par le maître d'ouvrage, puis **les interventions des trois associations** qui ont ainsi pu rendre leurs propres conclusions sur le projet et sur la concertation en cours. S'en est suivi un premier temps d'échanges au cours duquel le maître d'ouvrage a répondu aux questions posées par les participants. Le représentant du personnel a ensuite bénéficié d'un temps dédié pour présenter sa position, avant un nouveau temps d'échange jusqu'à la fin de la réunion publique.



© Sacha Le Normand

Initialement prévue le 28 juin 2016, la réunion publique a été repoussée au 5 juillet suivant, en raison de l'absence de salle de taille suffisante à Ivry-sur-Seine et de l'agenda des principaux élus la dernière semaine de juin.

Un compte-rendu synthétique de la réunion a été réalisé et mis en ligne le 15 juillet 2016¹⁹.

Les avis et les questions sur Internet

Le site Internet a permis aux personnes intéressées de **participer et de contribuer au projet** d'Ivry-Paris XIII par un formulaire ainsi que par des pages dédiées aux avis, contributions et questions.

Les intéressés pouvaient d'abord poser des questions, auxquelles **le maître d'ouvrage apportait, systématiquement des réponses précises et argumentées** : les 56 questions mises en ligne ont ainsi toutes reçu une réponse. La question tout comme la réponse associée étaient postées sur le site internet, de manière à ce qu'elles soient accessibles à tous. Les questions permettaient de **poursuivre la dynamique engagée lors des réunions de concertation**, en amenant le maître d'ouvrage à apporter des informations supplémentaires sur certains aspects de son projet.

En parallèle, les internautes pouvaient aussi **donner leur avis sur le projet**, voire y apporter une contribution. Tous les avis et toutes les contributions ont été publiés, après modération du maître d'ouvrage et dans le respect de l'anonymat - s'il était demandé par le dépositaire.

Réunion publique
du 5 juillet 2016
à Ivry-sur-Seine

19 - *Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016*

Compte-rendu du maître d'ouvrage
de la troisième phase
de concertation post-débat public

Réunion publique du 5 juillet 2016 à Ivry-sur-Seine - Temps d'échange © Sacha Le Normand



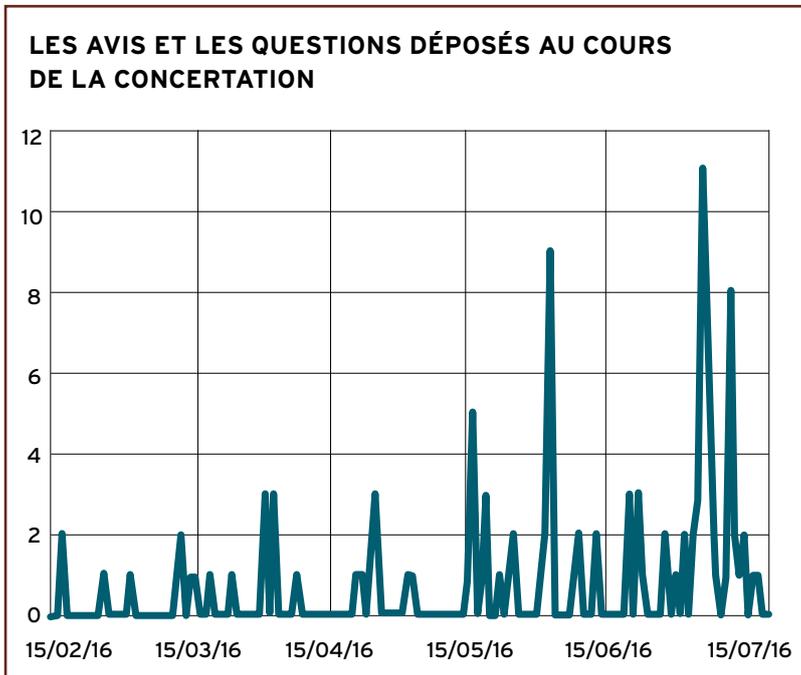
3

- L'ANALYSE
QUANTITATIVE
DES AVIS,
DES QUESTIONS
ET DES
CONTRIBUTIONS

TRIS CROISÉS DES AVIS ET QUESTIONS DÉPOSÉS SUR LE SITE INTERNET

Les formulaires de dépôts d'avis et de questions/
contributions ont beaucoup été utilisés par les internautes
et les pages dédiées ont été parmi les plus fréquentées.

Au total, **60 questions, 44 avis** et **15 contributions** ont
été déposés²⁰.



La possibilité de laisser un avis ou de poser une question a presque été systématiquement utilisée à la suite des différents rendez-vous de la concertation : 6 avis dans les 3 jours suivant la réunion du groupe de travail « biodéchets », une dizaine d'avis et questions après la tenue du quatrième groupe de travail, 11 avis et questions après la tenue du quatrième Comité de suivi et plus de vingt après la tenue de la réunion publique du 5 juillet 2016. Les internautes ont ainsi pu s'exprimer sur les différents sujets abordés et ont demandé au maître d'ouvrage de **développer ses calculs** (après la réunion du groupe de travail « gisement ») et **d'apporter des informations supplémentaires à la suite des réunions des groupes de travail plutôt techniques** « biodéchets » et « alternatives à la méthanisation sur site / valorisation énergétique ».

20 - Afin de respecter la charte du site internet, 2 avis et 4 questions n'ont pas été mis en ligne. En outre, certaines questions ont été transformées en avis.

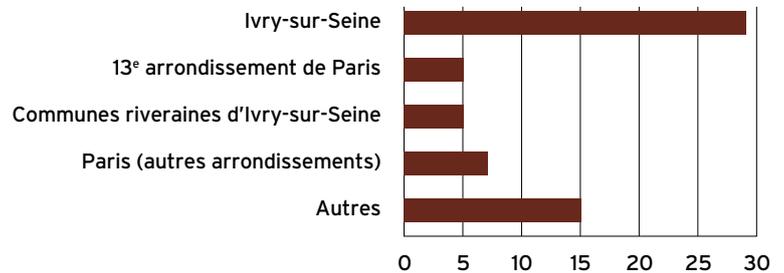
La plus grande partie des internautes ayant posté un avis ou une contribution venait d'Ivry-sur-Seine (29 avis sur 59). À noter le faible nombre d'avis d'habitants du 13^{ème} arrondissement de la Ville de Paris (seulement 5) et d'avis des citoyens des communes riveraines d'Ivry-sur-Seine (5 également).

Les internautes pouvaient choisir de classer leur avis dans une des six thématiques proposées. Les sujets les plus abordés ont été « le projet dans son environnement » (près d'un tiers des avis), les « biodéchets » et le « gisement », ce qui correspond aux thèmes les plus discutés lors des différents rendez-vous de cette concertation.

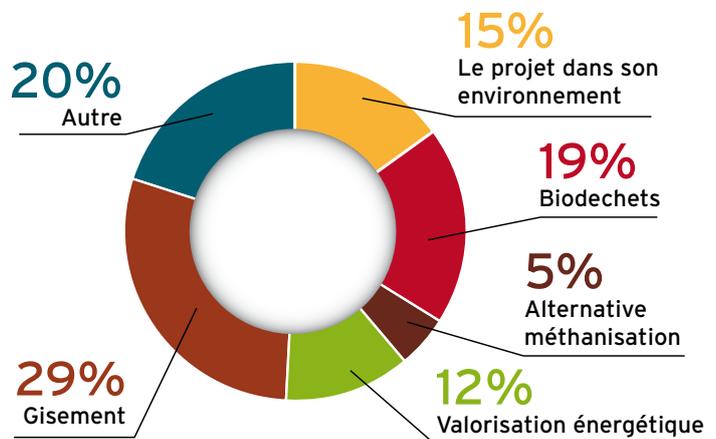
Les internautes pouvaient demander à ce que leur nom et prénom ne soient pas associés à leur avis/question : 25% des internautes ont choisi de ne pas divulguer leur identité.

Tous les avis et toutes les questions (avec les réponses apportées par le Syctom) sont en ligne sur le site internet du projet d'Ivry-Paris XIII²¹.

L'ORIGINE DES AVIS ET CONTRIBUTIONS DÉPOSÉS SUR LE SITE DU PROJET



LES THÉMATIQUES DES AVIS ET CONTRIBUTIONS



UNE SÉRIE DE QUESTIONS ISSUE D'UNE CONSULTATION INTER-ASSOCIATIVE²²

Au cours de la concertation et faisant suite aux présentations du projet Ivry Paris XIII lors des groupes de travail, une consultation inter-associative a été menée par FNE Île-de-France afin d'appréhender les enjeux du projet et de dégager un positionnement commun. Les associations Zero Waste France, le Collectif 3R et Environnement 93 ont été associés à la constitution de ces questions.

De cette consultation, 27 questions ont été soumises au Syctom portant sur 8 thèmes²³. Celles-ci ont été mises en ligne sur le site internet du projet ainsi que les réponses données du Syctom.

Cette série de questions portée par FNE Île-de-France était par ailleurs accompagnée de 6 questions portées par le Collectif 3R « posées par les habitants et des associations des communes proches du site d'Ivry-Paris XIII »²⁴. Le Syctom y a également répondu et l'ensemble des questions et des réponses a été réintroduit dans le système questions-réponses du site internet du projet²⁵.

21 - Voir les pages « Vos questions / nos réponses » et « Lire les contributions et avis » : <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/exprimez-vous/vos-questions-nos-reponses/> et <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/category/avis/>

22 - Voir la page « Les documents d'information » sur le site internet du projet : <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/la-documentation/les-documents-dinformation/#1467099418496-57109f79-51cb>

23 - Les thèmes étaient les suivants : définitions, taux de prévention, pris en compte du décret du 10 mars 2016, tri des matériaux secs, tri des biodéchets, taux de recyclage, encombrants et déchetteries du Syctom, adéquation besoin/offre en capacité de traitement des déchets

24 - « Introduction aux 27 questions posées par France Nature Environnement Île-de-France, Zero Waste France, le Collectif 3R, ARIVEM et Environnement 93 », courrier du Collectif 3R du 2 juin 2016 adressé au garant

25 - Voir les pages « Vos questions / nos réponses » et « Lire les contributions et avis » : <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/exprimez-vous/vos-questions-nos-reponses/> et <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/category/avis/>

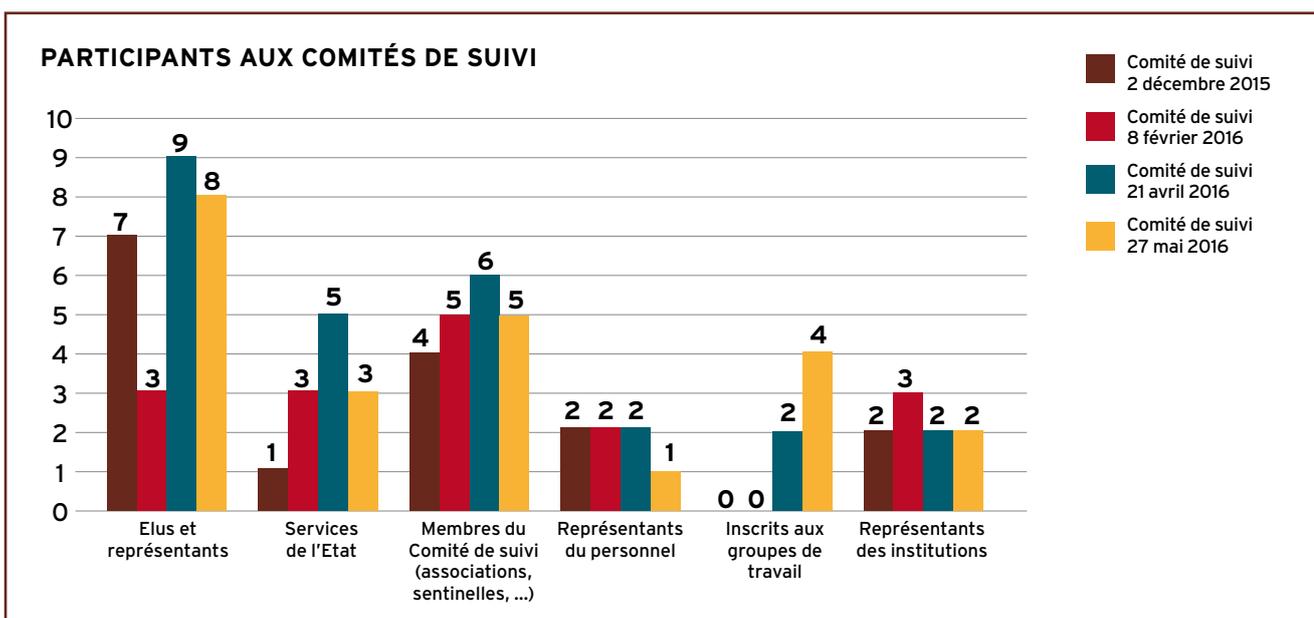
EXPRESSIONS LORS DES COMITÉS DE SUIVI ET DES GROUPES DE TRAVAIL

Les comités de suivi

Durant la troisième phase de concertation, quatre Comités de suivi ont été organisés. Le garant a été présent lors des trois derniers Comités de suivi (Jacques Roudier n'ayant pas encore été nommé au moment du premier Comité de suivi). Une augmentation du nombre de participants a pu être constatée, au fur et à mesure de l'avancement des débats, avec **16 participants**²⁶ pour les deux premiers Comités de suivi, et **jusqu'à 26 participants** pour celui du 21 avril 2016.

Les associations locales opposées au projet, les services de l'État, les représentants des institutions (SEMAPA, HAROPA

Ports de Paris) ainsi que les représentants du personnel ont toujours été associés aux Comités de suivi. De plus, les Comités de suivi se sont étoffés avec un siège réservé au député de la 10^{ème} circonscription du Val-de-Marne et un autre à l'Établissement Public Territorial n°12 « Grand Orly - Val de Bièvre - Seine Amont » ainsi que l'ajout de représentants des associations Zero Waste France et FNE Île-de-France, conformément à leur souhait formulé lors des groupes de travail et à l'accord donné par le Président du Sycotm à leur participation. **Les élus du territoire ont également été présents et ont fortement contribué aux réflexions et au suivi du projet durant toute cette phase de concertation.**



26 - Hors équipe du Sycotm et garant de la concertation

Les groupes de travail

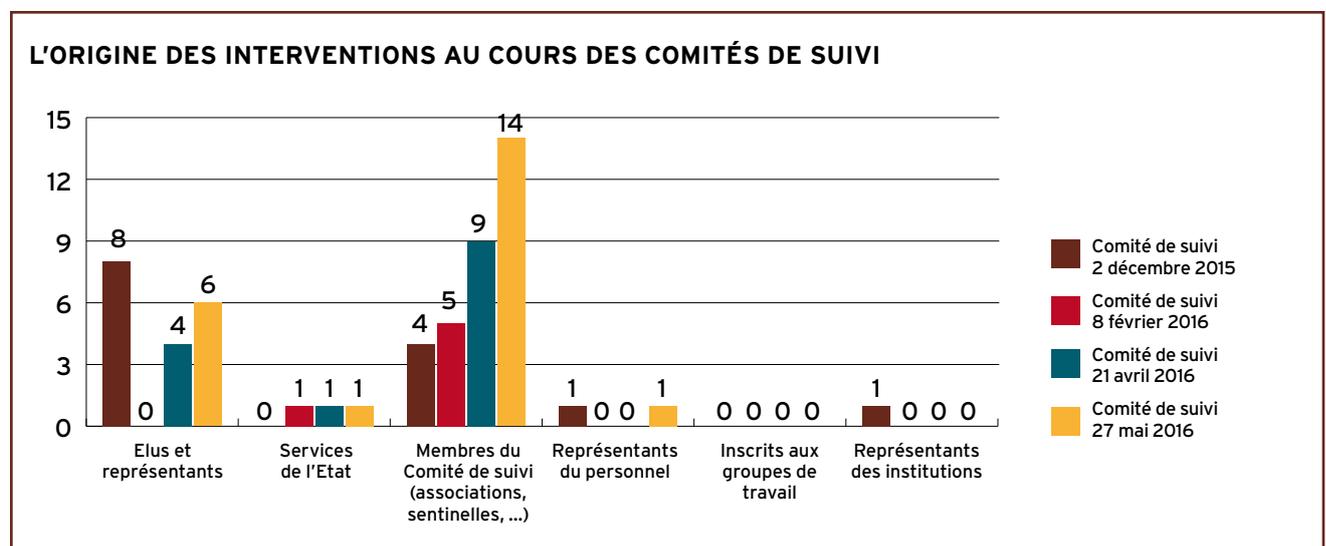
D'une **durée moyenne de 2 heures**, les Comités de suivi ont permis à l'ensemble des participants de s'exprimer sur les différentes composantes du projet et les modalités de concertation et d'information. Les associations opposées au projet (Collectif 3R, Zero Waste, ...) ont pu prendre la parole lors de temps d'échange pour exprimer leur position et poser des questions, sous le regard attentif du garant de la concertation. Les élus du territoire ont également pu s'exprimer sur le projet en se faisant notamment l'écho des préoccupations et questions de leurs concitoyens.

Les Comités de suivi étaient organisés pour **préparer les groupes de travail et partager les adaptations du projet**, en lien avec les débats tenus lors de cette phase de concertation.

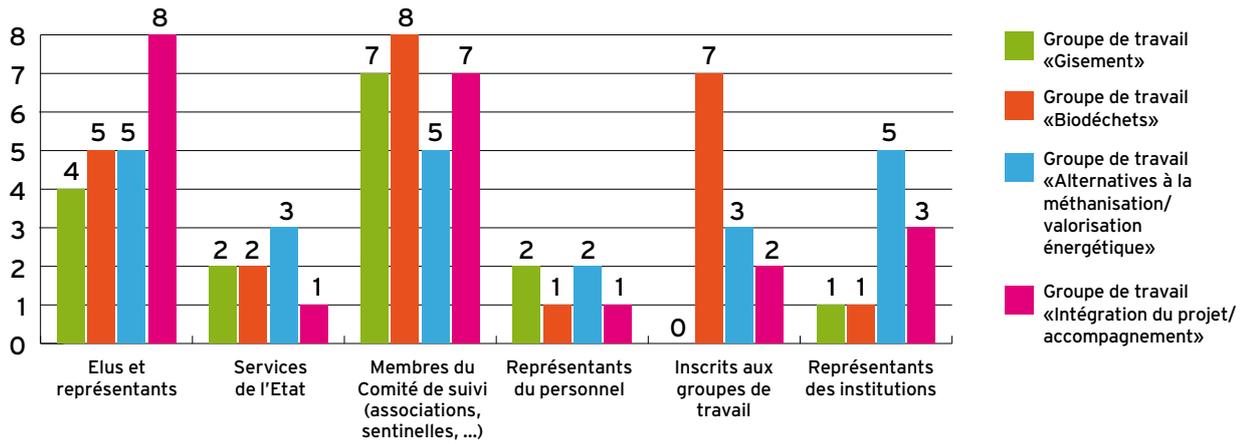
Quatre groupes de travail thématiques ont été organisés durant le temps de la concertation, en présence du garant et d'experts. Ces groupes de travail étaient ouverts au public, qui avait la possibilité de s'y inscrire sur le site internet du projet.

Ces différents groupes ont réuni **entre 16 et 24 participants** qui pouvaient ainsi échanger pendant une durée allant **de 2h30 à 3h30**. On retrouve dans des proportions similaires à celles des Comités de suivi, la représentation des élus et leurs représentants, des services de l'État, des associations membres du Comité de suivi, etc. Certaines thématiques ont davantage mobilisé le public, comme celle des biodéchets ou des alternatives à la méthanisation.

Les représentants des institutions (GRDF, IAU, etc.) et des services de l'État (DRIEE, etc.) étaient présents pour échanger et apporter leurs éclairages compte tenu de la technicité des sujets abordés. Les élus du territoire se sont également mobilisés sur chacune des thématiques discutées.



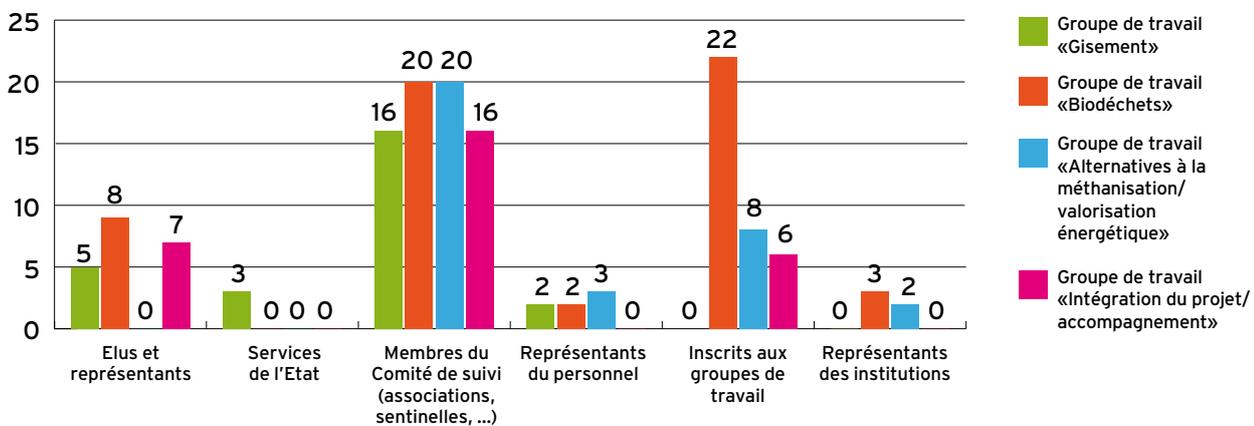
PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL



Les groupes de travail ont laissé une large place aux échanges, avec un nombre important d'échanges par session. Les membres du Comité de suivi, et notamment les associations opposées au projet ont pu poser leurs questions au Sycatom ainsi qu'aux experts présents.

Ces derniers ont activement pris part à l'ensemble des groupes de travail. **L'opportunité a été donnée aux participants de réaliser des présentations en fonction des thématiques.**

L'ORIGINE DES INTERVENTIONS PENDANT LES GROUPES DE TRAVAIL



EXPRESSIONS LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE

La réunion publique du 5 juillet 2016, animée par le garant de la concertation, a réuni plus de 350 participants à Ivry-sur-Seine. D'une durée de 3 heures, la réunion publique a cumulé **26 interventions (questions et avis)**.

Lors de cette réunion publique, le projet a été exposé par le maître d'ouvrage. **L'association Zero Waste France a présenté le Plan B'OM tandis que les associations le Collectif 3R et FNE Île-de-France ont exprimé leurs positions sur le projet.**

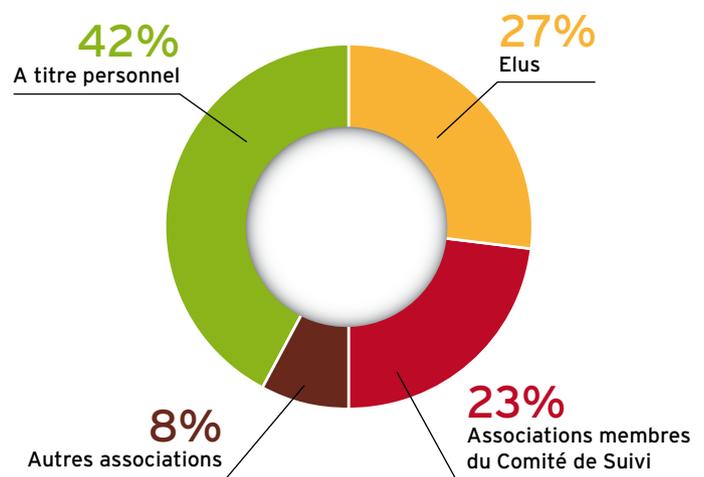
Il y a eu une prise de parole importante de la part des élus du territoire lors de cette réunion, avec **23% des interventions faites par les représentants des collectivités.**

La réunion publique a également été une opportunité pour les associations présentes au sein du Comité de suivi (le Collectif 3R principalement) et les autres (Environnement 93, AMELIOR, Agir à Villejuif) de s'exprimer sur le projet, dans des proportions semblables à celles des élus.

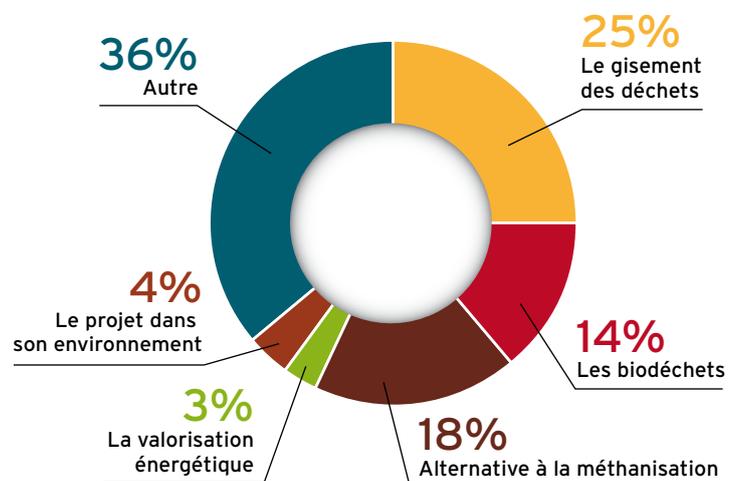
Enfin, de **nombreux citoyens ont pu prendre la parole (42% du total des interventions)** pour s'exprimer sur le projet.

La réunion publique de clôture a été l'occasion pour les participants d'exprimer leurs avis et leurs préoccupations et de poser des questions sur les différentes dimensions du projet et de la concertation.

L'ORIGINE DES INTERVENTIONS PENDANT LA RÉUNION PUBLIQUE



THÉMATIQUE DES INTERVENANTS



N.B : certaines interventions abordaient plusieurs thématiques

Plusieurs thématiques ressortent spécifiquement, comme le **gisement de déchets et ses perspectives** (25%) en lien avec les politiques de réduction des déchets, le **procédé de méthanisation et ses alternatives** pour le traitement des déchets et leur valorisation (18%) ainsi que la question de la **collecte et du traitement des biodéchets** (14%). Des participants

sont aussi intervenus sur les thèmes de **la prévention, du tri et de la collecte des déchets** sous la responsabilité des communes, des **modalités de concertation** et du temps d'expression laissé aux associations et enfin, de la responsabilité des élus vis-à-vis du projet et plus généralement sur le choix d'un modèle de société pour les générations futures.

LES PRISES DE POSITION PAR COURRIER

Durant le temps de la concertation, les élus du territoire et parties prenantes du projet ont pris position formellement par courrier, sur le projet²⁷.

LES ÉLUS DU TERRITOIRE

Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine, a adressé un courrier, en date du 19 mai 2016, à l'ensemble des maires du bassin versant. Rendu public sur le site internet du projet, ce courrier précisait la volonté du maire d'Ivry-sur-Seine de partager avec l'ensemble des élus du territoire les mesures prises ou à venir en matière de réduction des déchets afin d'estimer au mieux les besoins en termes de traitement de déchets. Philippe Bouyssou réaffirmait le fait qu'« **il m' [lui] apparaissait délicat, à ce stade, de nous [se] passer d'une nouvelle unité d'incinération [...] et qu'il**

est évidemment impensable de continuer à recourir à la mise en décharge. »

Deux collectivités ont répondu au courrier de Philippe Bouyssou.

Patrick Beaudouin, maire de Saint-Mandé, précise, dans un courrier en date du 9 juin 2016, les différentes mesures mises en œuvre sur sa commune, notamment dans le cadre du Programme local de prévention des déchets, ayant permis de diminuer depuis 2011 de 9% le volume des déchets ménagers et assimilés collectés.

Michel Herbillon, maire de Maisons-Alfort, indiquait, dans un courrier en date du 13 juin 2016, la mise en œuvre de mesures visant à l'amélioration du tri et à la réduction des déchets, sans être en mesure de « *communiquer sur un chiffre de production que nous ne connaissons pas par avance* ». Les chiffres de la commune des années passées montrent une production inférieure à la moyenne du bassin versant.

²⁷ - Tous les courriers cités sont joints dans l'annexe n°4

Dans un courrier en date du 30 juin 2016, Mao Peninou, adjoint à la Mairie de Paris, précise l'ensemble des mesures prises par la ville de Paris ayant participé à la réduction des déchets de 7% par habitant entre 2010 et 2015, au réemploi et à la valorisation de la matière ainsi que les mesures à venir. **La ville de Paris en profite pour réaffirmer le fait que « Retarder toujours plus le lancement de cet investissement [le projet Ivry Paris XIII] se ferait au détriment de la bonne exécution du service public de traitement des déchets et de son évolution en accord avec les enjeux de la transition écologique ».**

LES SYNDICATS

Au cours de cette troisième phase de concertation, **le syndicat Force Ouvrière a pris position pour soutenir le projet Ivry-Paris XIII.** Dans un courrier en date du 27 juin 2016, le syndicat a souhaité mettre en exergue le fait que « *la remise en cause du projet signifiait le non-recrutement de dizaines de personnes* », voire la menace des emplois existants.

LES ASSOCIATIONS

À l'approche de la fin de la concertation, **FNE Ile-de-France et le Collectif 3R ont adressé au garant Jacques Roudier leurs conclusions sur cette troisième phase de concertation post-débat public.**

France Nature Environnement Ile-de-France, dans un courrier du 18 juillet 2016 adressé à Jacques Roudier, a remercié le garant et le maître d'ouvrage d'avoir permis aux associations de s'exprimer pendant la

réunion publique. Sur le projet, FNE-Île-de-France a établi plusieurs conclusions :

- le projet actuel n'est pas compatible avec le PREDMA et avec la LTECV, alors même que d'importants progrès en matière de tri sont attendus,
- la poursuite de la concertation est essentielle, le projet n'étant pas assez mûr (notamment par rapport au dimensionnement et à la réversibilité de l'usine),
- le Sycdom n'a pas répondu précisément aux questions posées par FNE sur le gisement.

Le **Collectif 3R**, dans sa « Contribution du Collectif 3R au bilan de la troisième phase de concertation sur le projet du Sycdom Ivry-Paris XIII », est critique envers la concertation :

- il considère que la concertation n'en a pas été une, en raison de l'absence de discussion et d'examen du Plan B'OM,
- il déplore certains choix sur la concertation, dont la date de la réunion publique et les prises de parole des associations lors de la réunion publique,
- Le Collectif regrette qu'il n'ait pas été question du projet du Sycdom à Romainville,
- il estime que le projet d'Ivry-Paris XIII n'est pas compatible avec la réglementation et que son dimensionnement est en conséquence inadapté,
- le Collectif 3R considère que les réponses du Sycdom ont été imprécises sur le projet et sur ses évolutions.

Réunion publique du 5 juillet 2016 à Ivry-sur-Seine - Distribution de la lettre d'information © Sacha Le Normand



4 ● LA SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES AVIS EXPRIMÉS PENDANT LA CONCERTATION

UNE NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION RELATIVEMENT BIEN ACCUEILLIE MAIS PARFOIS CRITIQUÉE SUR SA MISE EN ŒUVRE

La troisième phase de concertation post-débat public sur le projet de reconstruction du centre d'Ivry-Paris XIII a été **relativement bien accueillie** par les acteurs associatifs et parties prenantes du projet. Cette phase s'inscrit, en effet, dans une **dynamique de débat** déjà initiée depuis plusieurs années. Pour cette troisième phase de concertation, un garant de la concertation a été désigné par la CNDP, à la demande du Syctom. Assurant un rôle de médiateur, Jacques Roudier a ainsi été un interlocuteur essentiel pour l'ensemble des participants de la concertation. La **présence d'un tiers** pour veiller à la qualité des échanges a été saluée par les associations.

Des acteurs impliqués de longue date dans la concertation sur le projet

Les Comités de suivi du projet, les groupes de travail et la réunion publique ont rassemblé des **acteurs habitués de la concertation sur le projet d'Ivry-Paris XIII** ; la plupart ont, en effet, déjà participé et contribué aux phases de concertation précédentes. Le Collectif 3R, membre du collège associatif du Comité de suivi, comprend notamment les associations ivryennes (Passerelles, ATTAC Ivry), déjà présentes lors du débat public de 2009. Pascale Lardat, membre du Collectif 3R, rappelle ainsi lors du premier Comité de suivi du 2 décembre 2015 que « *l'association était déjà présente lors du débat public* »²⁸. Le 14 mars 2016, FNE Île-de-France, dans un courrier adressé à Jacques Roudier, explique être intéressée par la concertation en cours et rappelle que FNE a déjà participé aux phases de concertation précédentes. Lors de la réunion publique du 5 juillet 2016, plusieurs intervenants se sont présentés en tant qu'**acteurs de longue date sur le projet**. Ainsi, Francis Vérillon, référent « compostage collectif » pour CLCV Ile-de-France, « *note les inflexions sur le projet depuis le débat public de 2009 auquel [il avait] participé* »²⁹.

28 - *Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 2 décembre 2016*

29 - *Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016*

Cette implication des associations sur le projet depuis de nombreuses années a contribué à **la qualité et la richesse des différents temps d'échanges**, notamment au sein des groupes de travail demandant une certaine maîtrise de la thématique de gestion des déchets et des connaissances complexes sur le projet d'Ivry-Paris XIII.

Cette mobilisation de longue date a eu pour effet pour le Syctom de se voir rappeler les engagements et déclarations tenus lors des phases précédentes, comme les prévisions de gisement des déchets de 2009. **Cette exigence de cohérence et de transparence dans l'avancée des réflexions sur le projet et de ses adaptations a été un gage de réussite pour cette troisième phase de concertation.**

Un dispositif de concertation tenant compte des attentes des associations

Les modalités de concertation ont été proposées par le maître d'ouvrage, discutées et amendées avec le garant de la concertation et enfin ajustées en fonction des attentes des associations présentes depuis les premières phases de concertation autour du projet. Les modalités de concertation et d'information ont fait l'objet de débats lors des Comités de suivi et ont ainsi permis à certains des participants de demander à ce que d'autres associations et acteurs prennent part à la concertation.

Ainsi, le Collectif 3R, représenté par sa présidente Anne Connan « *émet le souhait que d'autres associations puissent participer au comité de suivi [...] appelle de ses vœux la mobilisation d'autres intervenants, notamment d'acteurs ayant engagé des démarches innovantes pour la collecte et le traitement des biodéchets.* »³⁰ (Comité de suivi 8 février 2016). **Le Président du Syctom a accédé à cette demande.**

Les deux premiers groupes de travail, consacrés au gisement et aux biodéchets ont constitué des lieux d'échanges intenses puisque la feuille de route fixée par le garant permettait aux participants de poser toute question et d'émettre leur avis sur la thématique abordée. Ainsi, durant le groupe de travail « biodéchets », on a pu recenser plus de **cinquante interventions** et pas moins de **quatre interventions extérieures** (Zero Waste France, Lorient Agglomération, Métropole Européenne de Lille et Compos'13), ce qui a permis d'apporter un éclairage complémentaire à la thématique soumise au débat.

30 - *Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 8 février 2016*

Conformément à la demande faite par les représentants des associations de proposer des experts et d'avoir des temps de prise de parole dédiés, lors de groupes de travail et de la réunion publique, les associations ont pu s'exprimer. Anne Connan a ainsi clôturé le quatrième groupe de travail en proposant au Syctom et au garant de la concertation que les associations soient associées à la préparation de la réunion publique³¹.

Avec l'accord du garant, le Collectif 3R, Zero Waste France et FNE ont bénéficié de près de trente minutes au cours de la réunion publiques afin de présenter leurs propres conclusions sur la concertation. Christine Gilloire, Secrétaire générale de FNE Île-de-France, a d'ailleurs remercié le garant d'avoir « *accordé un espace d'expression aux associations pour cette réunion publique* »³².

Une certaine défiance vis-à-vis du maître d'ouvrage

En dépit d'un dispositif de concertation et d'information tenant compte des souhaits des associations, les critiques envers le porteur du projet d'Ivry-Paris XIII ont été nombreuses. Cette **défiance vis-à-vis du maître d'ouvrage** a trouvé particulièrement sa traduction lors de la réunion publique, au cours de laquelle les critiques contre le Syctom se sont multipliées.

Les reproches portaient d'abord sur le manque de prise en compte des avis divergents.

Les associations opposantes ont également estimé que le Syctom n'était pas transparent sur ses calculs du gisement, alors même que le sujet a fait l'objet d'un groupe de travail dédié et que des réponses plus précises ont été données sur le site internet du projet.

Au sujet de l'évolution du gisement des déchets, le Collectif 3R - représenté par Anne Connan - « s'étonne que les chiffres du Syctom *semblent faire abstraction* » de la Loi sur la transition énergétique et de la croissance verte ainsi que des mesures associées, comme si « *le Syctom ne prenait pas en compte la Loi, ni les futures orientations du PREDMA.* »³³

» LA PAROLE DU SYCTOM

Le Syctom a accepté de consacrer une partie des échanges aux prévisions de gisement de déchets, alors même que le dimensionnement de la nouvelle installation s'appuie sur les objectifs du PREDMA qui sont très ambitieux par rapport aux tendances constatées par le Syctom depuis plusieurs années. Les tableaux de données de prévisions ont été rendus publics et le Syctom a répondu aux 27 questions posées par écrit par FNE³⁴.

Concernant le Plan B'OM, celui-ci a été présenté plusieurs fois par Zero Waste France et a fait l'objet d'un débat contradictoire lors du Bureau syndical du 21 mars 2016 et à l'occasion des diverses questions posées sur le site Internet du projet.

31 - *Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 12 mai 2016*

32 - *Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016*

33 - *Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 10 mars 2016*

34 - *Réponse à la note FNE Ile-de-France - Questions sur le scénario du Syctom, juin 2016*

Le statut du Plan B'OM lors de la concertation

Les associations membres du Comité de suivi ont dès le début de la concertation demandé à ce que **le Plan B'OM soit présenté en détail et aussi étudié par le maître d'ouvrage**. Ainsi, lors du deuxième Comité de suivi du 8 février 2016, Anne Connan s'est interrogée sur le fait que Zero Waste France (pilote du plan B'OM) n'ait toujours pas été invitée à présenter le Plan B'OM au Comité syndical du Sycatom et Pascale Lardat insistait alors sur « *le niveau d'expertise de ce plan* »³⁵.

Pour répondre à cette demande, le Sycatom a proposé aux associations de **présenter le Plan B'OM à trois reprises** :

- lors du deuxième groupe de travail « biodéchets » du 30 mars 2016, avec une présentation par Flore Berlingen, directrice de Zero Waste France ;
- lors du Bureau syndical du 21 mars 2016, avec une présentation par Flore Berlingen en présence de tous les élus du Sycatom, suivie d'un temps de questions-réponses ;
- lors de la réunion publique du 5 juillet 2016, avec l'accord du garant de la concertation et du Sycatom pour une présentation du Plan B'OM suite à celle du maître d'ouvrage.

Toutefois, les associations ont estimé que les présentations faites du Plan B'OM n'ont pas permis de susciter de débats, en raison notamment d'une faible présence des élus lors des différents rendez-vous de la concertation. Ainsi, Pascale Lardat, membre du Collectif 3R, regrettait que les élus n'aient pas été plus « *présents* » et plus « *concernés* »³⁶. Encore, lors du Comité suivant, Pascale Lardat expliquait vouloir « *discuter en profondeur du Plan B'OM avec les élus* »³⁷, en charge de la collecte des déchets.

Surtout, les associations ont estimé que le Plan B'OM constituait une alternative au projet d'Ivry-Paris XIII et devait donc faire l'objet d'une **équivalence de traitement et d'une expertise par les équipes du Sycatom** de même niveau que celle réalisée pour leur propre projet. Lors du quatrième Comité de suivi, Pascale Lardat reconnaissait que le Sycatom avait organisé de nombreuses réunions mais considérait que les associations n'avaient pas été suffisamment entendues et que leurs alternatives n'avaient été ni présentées, ni étudiées³⁸.

>> LA PAROLE DU SYCATOM

Durant le temps de la concertation, trois temps d'échanges ont été proposés pour présenter le Plan B'OM, devant des publics très divers (élus du Sycatom, participants du groupe de travail et grand public présents à la réunion publique).

L'analyse du Sycatom sur le contenu du plan B'OM a été menée à l'occasion de sa présentation au Bureau syndical du 21 mars et à l'occasion de nombreuses réponses aux questions posées sur le site internet du projet.

Par l'intermédiaire de ses élus présents le 21 mars 2016, le Sycatom a reconnu - tout comme les villes de Paris et d'Ivry-sur-Seine - la pertinence des objectifs contenus dans ce plan. Pour autant, l'addition de mesures qui y sont évoquées - conduisant, d'après l'association Zero Waste France, à une diminution de 800 000 tonnes de déchets à traiter annuellement (sur environ 2 millions) - ne relève pas de la compétence du Sycatom ni même bien souvent de celle des collectivités locales. Elle ne peut donc être considérée comme une alternative au projet d'Ivry-Paris XIII. Enfin, la solution consistant à augmenter les capacités de l'incinérateur de Saint-Ouen et de transférer les déchets du bassin versant d'Ivry-Paris XIII vers les incinérateurs situés en dehors du territoire du SYCATOM peut difficilement être considérée comme une alternative démocratique car bafouant le principe de solidarité entre les différents territoires qui composent le Sycatom, comme l'a rappelé le maire de Saint-Ouen, vice-président du Sycatom³⁹.

35 - *Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 8 février 2016*

36 - *Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 21 avril 2016*

37 - *Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016*

38 - *Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016*

39 - *Compte-rendu du Comité syndical du 21/03/2016*

Des crispations sur la date de la réunion publique

La date de la réunion publique de clôture de la concertation, initialement programmée le 28 juin 2016, a été **repoussée au mardi 5 juillet**. Ce report a été l'objet de nombreuses critiques de la part des associations. Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine, explique ce report lors du quatrième Comité de suivi par **l'absence de salle municipale disponible dans sa commune fin juin**, tout en insistant pour que la réunion publique s'y tienne.

Les associations ont estimé que ce report a rendu difficile la mobilisation des associations à cette date, considérée comme peu accessible à l'ensemble des citoyens. Dominique Pagès, Sentinelle d'Ivry et membre du Comité de suivi, considérait ainsi cette date était trop « *tardive* »⁴⁰.

Le Sycatom a, quant à lui, estimé que **la date proposée n'était pas dissuasive** et a rappelé que le maire d'Ivry-sur-Seine avait demandé à ce que la réunion publique se tienne dans sa commune, dans une salle suffisamment capacitaire. Le garant de la concertation, Jacques Roudier, a aussi été interpellé sur ce point lors de la réunion publique par Pascale Boyen (citoyenne), qui estimait que « *les conditions [n'étaient] pas réunies pour que les citoyens viennent en nombre et qu'il n'est pas normal qu'une réunion si importante se tienne à cette date* »⁴¹.

>> LA PAROLE DU SYCTOM

En Île-de-France, des réunions publiques dans le cadre de concertation et de débat public se sont tenues jusqu'à la mi-juillet (la réunion de clôture du débat public EuropaCity a d'ailleurs eu lieu le 4 juillet). De plus, le Sycatom a mis en œuvre un dispositif de communication conséquent pour informer de la tenue de la réunion publique (voir ci-avant) et la présence de 350 personnes atteste que la date du 5 juillet n'a pas été répressive à la participation des habitants.

En dépit des points de crispation précédemment identifiés, Jacques Roudier a qualifié l'ambiance générale de la concertation de « *courtoise et sérieuse* » (troisième Comité de suivi)⁴². De même, Pascale Lardat, lors de ce même Comité, a remercié le Sycatom d'avoir « *écouté les opposants* » et d'avoir « *transmis les informations demandées* »⁴³.

LE GISEMENT DE DÉCHETS À TRAITER : UN DÉSACCORD PERSISTANT AVEC LES ASSOCIATIONS

Le **gisement des déchets** a sans aucun doute constitué la principale source de désaccord entre le Sycatom et les associations. **L'approche tendancielle** des estimations du Sycatom - qui ne fonde pas le dimensionnement de l'installation (basé sur les objectifs réglementaires du PREDMA) mais qui poursuit la courbe des évolutions constatées - n'a pas été comprise des associations, qui ont estimé que les prévisions du Sycatom n'étaient pas assez ambitieuses.

40 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 12 mai 2016

41 - Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016

42 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 21 avril 2016

43 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 21 avril 2016

Une approche pragmatique du maître d'ouvrage incomprise des associations

À propos des DMA (Déchets ménagers et assimilés), le Sycotom a construit ses prévisions pour la période courant de 2015 à 2023 à partir des tendances constatées sur le terrain. Le Sycotom, en tant que **responsable du service public de traitement des déchets ménagers, a pour mission d'assurer des capacités de traitement suffisantes. N'étant pas titulaire de la compétence collecte des déchets**, il ne peut fixer des objectifs de performance à atteindre sur le rendement des collectes sélectives ou encore sur la prévention de la production de déchets.

En ce qui concerne les **biodéchets** - qui ne font pas l'objet pour le moment d'une collecte séparée - la démarche du Sycotom ne peut être que **prospective**. Elle prend précisément en compte les intentions déclarées de certaines de ses communes adhérentes (Paris et Ivry-sur-Seine notamment), les caractérisations des poubelles franciliennes pour identifier la part et la nature des biodéchets qu'elles contiennent, ainsi que les objectifs réglementaires fixés par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Cette présentation des estimations du Sycotom n'a pas été comprise par les associations, qui y ont vu un « scénario » visant à justifier l'opportunité de la nouvelle installation. Francis Redon, d'Environnement 93, a estimé lors du deuxième groupe de travail que le Sycotom a retenu « *une fourchette plutôt basse* » alors « *qu'il pourrait avoir de meilleures estimations* »⁴⁴. Un participant à la réunion publique déplorait également « *que le Sycotom n'envisage que le pire scénario (pas de réduction des déchets) et qu'il accompagne une infrastructure conduisant au désastre écologique* »⁴⁵. Martial Lorenzo, Directeur général du Sycotom, lors du troisième groupe de travail, a tenu à rappeler que le Sycotom (conformément à sa mission de service public consistant à ne pas se retrouver en sous-capacité de traitement) devait « *limiter les risques* »⁴⁶, même s'il a reconnu qu'**en matière de biodéchets, l'exercice prospectif était beaucoup plus difficile**. Jean-Luc Laurent, député du Val-de-Marne, ajoutait lors du dernier Comité de suivi qu'il fallait « *veiller à ne pas voter des objectifs connus pour être inatteignables* »⁴⁷.

En ce qui concerne les biodéchets, le maître d'ouvrage a mis en avant une hypothèse qualifiée « *d'ambitieuse* »⁴⁸ (Catherine Boux, Directrice générale adjointe du Sycotom en charge de la prévention), compte tenu de ce qui a été obtenu par les collectivités référentes en France.

>> LA PAROLE DU SYCOTOM

Les données du Sycotom sur le gisement correspondent à une prévision tendancielle qui tient compte des évolutions constatées depuis 2010. Ces données révèlent que les collectes sélectives vont progresser d'ici 2023, même si leur évolution ne sera pas aussi importante que le PREDMA ne l'escompte⁴⁹ :

- une augmentation des collectes sélectives (emballages + papier hors verre) à 37 kg/an/hab en 2023 contre 31,2 kg/an/hab en 2015,
- une augmentation du tonnage de verre à 23 kg/an/hab en 2023 contre 20,2 kg/an/hab en 2015,
- une diminution des tonnages totaux de DMA (Déchets ménagers et assimilés) qui seraient ramenés à 369 kg/an/hab en 2023 contre 381,6 kg/an/hab en 2015.

Le projet d'Ivry-Paris XIII est dimensionné selon les objectifs du PREDMA, quand bien même ceux-ci ne seront pas atteints.

L'adaptation du projet à l'accueil des biodéchets fait le pari d'une montée en puissance rapide de la collecte séparative des biodéchets, conformément aux objectifs fixés dans la LTECV.

À un horizon plus lointain (2030), les prévisions établies par le Sycotom - ou par tout autre organisme - impliquent nécessairement des marges d'incertitudes. Le Sycotom doit s'y adapter.

Aussi, comme le Sycotom l'a rappelé lors des groupes de travail, des Comités de suivi et en réponse à des questions écrites des associations, deux hypothèses se présentent concernant l'adéquation entre besoins de traitement et capacités : une surcapacité ou une sous-capacité.

.../...

44 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 30 mars 2016

45 - Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016

46 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 4 avril 2016

47 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016

48 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 30 mars 2016

49 - Ces données ont été présentées lors du premier groupe de travail et reprises dans plusieurs réponses sur le site internet du projet.

A contrario, Flore Berlingen, directrice de Zero Waste France, s'est étonnée lors du deuxième groupe de travail de l'écart entre le ratio de collecte calculé par son association (32kg/an/habitant) et celui retenu par le Sycotom (22kg/an/habitant à l'horizon 2023 à l'échelle du Sycotom, étant entendu que 69% du territoire serait couvert par une collecte séparative de biodéchets et que les habitants participant à la collecte collecteraient 50 kg/an chacun), concluant que ce dernier ratio n'était pas suffisant⁵⁰. Lors du premier groupe de travail, Anne Connan du Collectif 3R a aussi estimé que ce serait « *une faute* »⁵¹ de ne rien faire pour promouvoir les collectes séparées dans les dix années à venir.

Ces critiques associatives ont été largement relayées dans les avis déposés sur le site Internet, alors que d'autres internautes s'interrogeaient sur les conséquences de la diminution de capacité retenue dans le projet :

→ « *Bonjour, malgré la bonne volonté affichée, vos propositions et contre-propositions se ressemblent. Au final, rien ne change : malgré les nouvelles contraintes réglementaires, l'évolution du tonnage prévue, le projet est toujours trop onéreux et inadapté. C'est regrettable.* » (Avis internet, Anonyme, 24 juin 2016)

→ « *J'adhère totalement au projet de transformation du Centre d'Ivry. Je m'interroge cependant sur la diminution de la capacité. En effet, toutes les mesures prises jusqu'à maintenant pour réduire la production d'ordures ménagères ont échoué : pédagogie, communication.... Par ailleurs, le tissu immobilier, en grande majorité, n'a pas été conçu initialement pour permettre le tri.* » (Avis internet, Anonyme, 10 juillet 2016)

Si le Sycotom a surévalué les besoins de traitement à un horizon 2030, il pourra :

- adapter les capacités des installations arrivant en fin de vie à cette échéance, comme il l'a fait pour l'installation d'Issy-les-Moulineaux et comme il s'apprête à le faire pour celle d'Ivry-Paris XIII,

- adapter le fonctionnement de certaines de ses installations, le futur centre d'Ivry possédant la capacité d'accueillir de la biomasse pour remplacer progressivement des déchets ménagers qui diminueraient, tout en conservant une production de vapeur constante destinée au chauffage urbain.

Si le Sycotom a sous-évalué les besoins de traitement à l'horizon 2030, les conséquences seraient plus graves et la capacité d'adaptation beaucoup plus problématique car :

- soit le Sycotom sera en capacité de mettre en service de nouvelles installations de traitement en rapport avec la nature et le tonnage des déchets en surnombre, dans un délai court que les temps d'études et les procédures de consultation rendent peu vraisemblables,

- soit les installations franciliennes en périphérie du Sycotom seront en capacité de traiter les déchets ménagers métropolitains en surnombre (une hypothèse là encore peu vraisemblable si les tonnages de déchets ménagers sont supérieurs aux prévisions)

- soit ces déchets ménagers en surnombre seront encore une fois orientés vers l'enfouissement en grande couronne, à contre-courant des directives européennes, et des engagements nationaux et régionaux.

50 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 30 mars 2016

51 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 10 mars 2016

Le Plan B'OM : un consensus sur la dynamique de prévention mais des divergences sur la temporalité de ses effets et ses conséquences sur le projet d'Ivry-Paris XIII

En conclusion du premier groupe de travail, Anne Connan, présidente du Collectif 3R, observait que « *plus un territoire est faible en performance de tri des déchets, plus le potentiel est grand* »⁵². Lors du groupe de travail « *biodéchets* », le Sycatom a expliqué que son **dispositif de soutien à la prévention et de tarification incitative** pour les collectes sélectives multimatériaux et de biodéchets a fait l'objet d'une large diffusion auprès de tous les territoires. Philippe Bouyssou, en introduction de la réunion publique, constatait que « *s'il n'est pas possible de se passer de cette usine pour au moins les années à venir, il reste nécessaire de produire moins de déchets* »⁵³. **Au final, l'objectif majeur du Plan B'OM qui est de tendre vers une diminution sensible des tonnages de déchets ménagers, a été partagé par tous les acteurs de la concertation. La divergence entre le Sycatom et les associations n'a pas porté sur les objectifs mais sur la temporalité pour les atteindre.** La reconstruction de l'incinérateur a été présentée comme nécessaire à court et moyen terme, dans l'attente que des politiques de prévention des déchets et de développement massif du tri conduisent à une baisse majeure des quantités de déchets résiduels à traiter.

Philippe Bouyssou, lors du troisième Comité de suivi a assuré qu'il préférerait « *que le site d'Ivry-sur-Seine serve à autre chose* »⁵⁴, tout en estimant que dans le temps à venir, la reconstruction de l'usine était « *inévitable* » pour répondre aux besoins de traitement. Jean-Luc Laurent, député du Val-de-Marne, constate aussi que tous convergent vers l'objectif de réduction de l'incinération jusqu'à sa disparition complète mais que « *tout n'est que question de rythme* »⁵⁵. Lors du dernier Comité de suivi, Martial Lorenzo, Directeur général du Sycatom, a une nouvelle fois rappelé que le Sycatom se devait de respecter un principe de précaution en réajustant ses prévisions de gisement et en élaborant des hypothèses réalistes⁵⁶.

>> LA PAROLE DU SYCTOM

Le Sycatom a rappelé lors de cette concertation l'existence de soutiens financiers mis en place par ses soins pour accompagner les politiques menées par ses collectivités adhérentes en faveur de la prévention et du tri ainsi que pour inciter les collectivités à engager au plus vite la collecte séparative des biodéchets sur leur territoire.

Il a pour autant rappelé le défi consistant à reconstruire l'usine d'Ivry-Paris XIII avec un dimensionnement réduit de 25% par rapport à l'usine actuelle et une incinération réduite de 50%, tout en mettant fin à l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles. Ce défi nécessite l'effort de tous et l'ensemble des initiatives de prévention peut contribuer à sa réussite.

Le Sycatom a enfin rappelé que lorsque les tonnages de déchets ménagers à incinérer auraient sensiblement diminué, l'unité de valorisation énergétique projetée serait en capacité de les remplacer par de la biomasse, afin de poursuivre l'alimentation du réseau de chauffage urbain.

52 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 10 mars 2016

53 - Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016

54 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 21 avril 2016

55 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 21 avril 2016

56 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016

En outre, lors du Bureau syndical, **plusieurs élus du Sycatom ont estimé que le modèle de gestion des déchets proposé par le Plan B'OM n'était pas judicieux**. Philippe Bouyssou a ainsi émis des doutes sur l'état des UIOM situées hors du territoire du Sycatom (vers lesquelles seraient redirigés les déchets du bassin versant d'Ivry-Paris XIII) : « *quel est le degré de vétusté de ces usines, qui ne répondent peut-être pas aux normes d'émission de polluants ?* »⁵⁷. Karina Kellner, Adjointe au Maire de Stains et Présidente du SITOM93, a estimé que l'absorption par la Seine-Saint-Denis d'une partie des collectes du territoire d'Ivry-Paris XIII ne serait pas acceptable, dans la mesure où elle **remettrait en cause le principe de solidarité entre les différents territoires qui composent le Sycatom**⁵⁸.

Une confrontation des nouveaux objectifs nationaux avec des prévisions tendanciennes

Les associations ont considéré que les estimations présentées par le Sycatom n'étaient pas en phase avec les objectifs fixés par la LTECV. Dès le premier groupe de travail, Anne Connan du Collectif 3R s'est ainsi étonnée des chiffres du Sycatom qui « *semblent faire abstraction* » de la LTECV et des mesures associées, comme si « *le Sycatom ne prenait pas en compte la Loi* »⁵⁹, ni les futures orientations du PREDMA. Martial Lorenzo, Directeur général du Sycatom, a répondu à cet égard que le projet était conforme au PREDMA actuel (2009-2019). Lors du dernier Comité de suivi, Roger Beaufort, de FNE Ile-de-France, s'est dit surpris que le Sycatom utilise un « *scénario* » tendanciel et que le « *dimensionnement de l'installation n'évolue pas en fonction des changements induits par la LTECV* »⁶⁰, tout en déplorant que le taux de recyclage prévu par le Sycatom restait très éloigné de la moyenne nationale. Lors de la réunion publique, Francis Redon (Environnement 93) a déclaré que « *le Sycatom a ses propres objectifs et que le débat est faussé par rapport au PREDMA et au Plan B'OM, dont les objectifs convergent* »⁶¹.

>> LA PAROLE DU SYCATOM

Le Sycatom rappelle que son projet a été dimensionné sur la base des objectifs du PREDMA en vigueur adopté en 2009.

Par ailleurs, le Sycatom rappelle que les adaptations présentées lors de la concertation consistent justement à mettre en conformité la future installation avec les changements introduits par la LTECV.

Le Sycatom, s'appuyant sur les propos de la DRIEE, rappelle que les services instructeurs du dossier d'autorisation d'exploiter auront à juger de la conformité du projet avec la réglementation.

57 - Compte-rendu du Comité syndical du 21/03/2016

58 - Compte-rendu du Comité syndical du 21/03/2016

59 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 10 mars 2016

60 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016

61 - Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016

Des questionnements de FNE Ile-de-France rappelant la contre-expertise de 2009

France Nature Environnement a, dans le cadre la concertation, adressé au Sycotom une série de questions, à laquelle se sont associées les associations Zero Waste France, le Collectif 3R, l'ARIVEM et Environnement 93⁶².

Cette **consultation de 26 pages** interrogeait le Sycotom sur ses hypothèses et ses méthodes de calcul l'ayant conduit aux estimations présentées lors du premier et du second groupe de travail. La consultation cherchait à **questionner l'adéquation entre les prévisions de gisements et les besoins de capacités**, à l'horizon de la réalisation du projet. L'ensemble de ces questionnements vise finalement à démontrer que le projet de transformation de l'usine d'Ivry-Paris XIII ne serait pas fondé.

Le niveau de précision de ces questions n'a pas été sans rappeler, pour les équipes du Sycotom, la contre-expertise réalisée dans le cadre du débat public de 2009 par le bureau d'études Horizon⁶³.

Le Sycotom a apporté un grand nombre de réponses aux questions posées par FNE, en tentant de lever l'incompréhension sur la notion de « scénario » présentée par l'association⁶⁴. Dans son courrier adressé au garant le 18 juillet 2016 à l'issue de la concertation, FNE Île-de-France a cependant estimé que les réponses apportées par le Sycotom étaient insatisfaisantes et a estimé qu'il avait « *répondu de manière peu approfondie à ce document* »⁶⁵, alors même que le Sycotom a fourni l'ensemble des éléments de ses estimations 2023.

Derrière la question du gisement, la persistance d'une opposition associative sur l'opportunité du projet

Le débat sur le gisement porté par les associations présentes au Comité de suivi est en réalité directement lié à la **question de l'opportunité du projet**. Flore Berlingen, directrice de Zero Waste France, lors du premier groupe de travail, a ainsi déclaré que « *l'argent investi dans le projet d'Ivry-Paris XIII pourrait priver de financements les initiatives de prévention des déchets et les actions en faveur du développement de la collecte séparative* »⁶⁶. Dominique Pagès, du groupe des Sentinelles Ivry Paris XIII, a partagé la même opinion : « *la somme économisée suite à une non-reconstruction de l'usine serait colossale, et cet argent pourrait*

62 - Questions sur le scénario du Sycotom, FNE Ile-de-France, 2 juin 2016

63 - L'étude en question est disponible sur le site internet de la CPDP sur le projet d'Ivry-Paris XIII : http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-traitement-dechets-ivry/informer/expertise_complementaire.htm

64 - Réponse à la note FNE Ile-de-France - Questions sur le scénario du Sycotom, juin 2016,

65 - Conclusions sur la concertation Ivry Paris XIII, FNE Ile-de-France, 18 juillet 2016, Voir annexe n°4

66 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 10 mars 2016

être utilisé pour développer le tri et le recyclage, comme à Milan et à San Francisco »⁶⁷. Lors de la réunion publique, Michel Rentolila (citoyen) a expliqué qu'il était possible de mutualiser avec d'autres installations pour ce qui reste à incinérer et a donc jugé qu'« il n'est pas nécessaire de reconstruire l'incinérateur »⁶⁸.

Dès sa présentation initiale en septembre 2015, **le Plan B'OM n'avait d'ailleurs pas été décrit comme une série de propositions permettant de faire diminuer les tonnages de déchets ménagers produits sur le territoire du Sycdom** mais bien comme un plan destiné à éviter toute reconstruction d'une installation de traitement de déchets ménagers.

Philippe Bouyssou, lors du troisième Comité de suivi a déploré cette opposition de principe, au détriment d'un véritable échange, estimant qu'il ne pouvait accepter l'idée qu'il y aurait « des obsédés de la reconstruction d'un côté et de l'autre une société civile avec des postures dogmatiques »⁶⁹, estimant en conclusion que la reconstruction de l'usine était inévitable pour répondre aux besoins de traitement. Julien Lambert, représentant du SPTE-RP était aussi de cet avis : « il existe aujourd'hui un problème de saturation qui conduit à des enfouissements chroniques et la diminution attendue des quantités de déchets n'a jamais eu lieu » (réunion publique du 5 juillet)⁷⁰.

>> LA PAROLE DU SYCTOM

Le Sycdom rappelle que le projet a fait l'objet de plusieurs étapes de débat public et de concertations passées, suivies de délibérations successives prises par ses élus permettant d'acter l'opportunité puis les principes de transformation du centre.

Le Sycdom constate la difficulté à poursuivre une concertation sur des adaptations d'un projet avec des interlocuteurs associatifs qui réinterrogent l'opportunité du projet à chaque étape de dialogue.

UN CONSENSUS SUR LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES BIODÉCHETS MAIS DES DIVERGENCES SUR LEUR TRAITEMENT

Le débat sur le gisement a également porté sur le **dispositif technique d'accueil des biodéchets dans le futur centre**. Flore Berlingen de Zero Waste France constatait ainsi lors du quatrième Comité de suivi qu'il « existe un problème d'évaluation du gisement de biodéchets, expliquant les divergences entre les prévisions des uns et des autres »⁷¹. Le Sycdom, en adéquation avec les nouveaux objectifs fixés par la LTECV (rendant le tri à la source des biodéchets obligatoire d'ici 2025) a proposé une adaptation du projet d'Ivry-Paris XIII avec une **capacité d'accueil augmentée**, principe accepté par tous les acteurs de la concertation.

67 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 10 mars 2016

68 - Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016

69 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 21 avril 2016

70 - Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016

71 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016

I Quels gisements potentiels de biodéchets ?

Lors du premier Comité de suivi, Hervé Marseille, Président du Sycotom, expliquait que le Sycotom s'était engagé depuis plusieurs mois sur d'autres investissements, « notamment pour aider à la mise en place de la collecte des biodéchets »⁷². Philippe Bouyssou ajoutait espérer « que toutes les villes du bassin versant, et pas seulement Ivry-sur-Seine, [mettraient] en place le tri des biodéchets »⁷³.

Pendant cette concertation, la Ville de Paris a présenté son **projet d'expérimentation de la collecte séparée des biodéchets dans les 2^{ème} et 12^{ème} arrondissements**, souhaitant ensuite l'étendre à l'ensemble de la capitale. Flore Berlingen y a fait référence lors du premier groupe de travail sur le gisement : « Il faut prendre en compte les initiatives des collectivités dont celles de la ville de Paris, cette dernière représentant près de la moitié de la population du Sycotom »⁷⁴. L'expérimentation parisienne est revenue à plusieurs reprises dans les discussions, y-compris lors de la réunion publique. Mao Peninou, adjoint au Maire de Paris en charge de la propreté et du traitement des déchets, vice-président du Sycotom, a en effet confirmé le fait que cette expérimentation avait « pour objectif de trouver les méthodes les plus efficaces avant de généraliser la pratique de collecte à l'ensemble de la ville »⁷⁵.

Isabelle Lardin, des services techniques de la ville de Paris, a fait remarquer lors du deuxième groupe de travail que « les campagnes de caractérisation des déchets n'ont pas permis de constater plus de 70kg/an/hab de biodéchets dans les poubelles parisiennes, avec des quantités très hétérogènes et beaucoup plus basses dans certains quartiers »⁷⁶. Hervé Marseille a également souligné ce point lors du Bureau syndical du Sycotom le 21 mars 2016 : « certaines interrogations très fortes perdurent, non pas sur la démarche ou les objectifs, mais sur la nature même des difficultés auxquelles sont confrontés les élus ici présents au quotidien »⁷⁷. Léon Garaix, représentant de la ville de Paris, a aussi rappelé que celle-ci était parmi **les villes les plus denses du monde** et que cet état de fait posait des difficultés pour la collecte, de nombreux immeubles n'ayant pas l'espace nécessaire pour multiplier les bacs et la plupart des citoyens n'étant pas prêts à subir les nuisances inhérentes à la collecte des biodéchets⁷⁸.

72 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 2 décembre 2016

73 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 2 décembre 2016

74 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 10 mars 2016

75 - Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016

76 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 30 mars 2016

77 - Compte-rendu du Comité syndical du 21/03/2016

78 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 30 mars 2016

Philippe Bouyssou a mis en avant la nécessité pour les villes de **collecter un maximum de biodéchets** et a donné l'exemple d'Ivry-sur-Seine, où la collecte des biodéchets des restaurants scolaires sera mise en place en septembre 2016. D'ailleurs, lors du quatrième Comité de suivi, Roger Beaufort (FNE Ile-de-France) a reconnu que les collectivités avaient « des efforts à faire » pour collecter les biodéchets et que leur « *responsabilité pour la réduction du recours à l'incinération est donc forte* »⁷⁹.

Un consensus sur un accueil maximal de biodéchets

Au cours du deuxième groupe de travail sur les biodéchets, le Syctom a présenté **deux options d'accueil des biodéchets** :

- ➔ soit, **maintenir les 8 000 tonnes de biodéchets compostés** sur le site, et **en préparer 10 à 12 000 tonnes supplémentaires** en vue de leur transfert vers des plateformes de traitement externes ;
- ➔ soit **supprimer totalement le compostage** sur site et **accueillir au moins 30 000 tonnes de biodéchets** en vue de leur préparation puis de leur transfert vers des plateformes de traitement externes.

Les discussions qui ont suivi ont montré que les acteurs associatifs de la concertation étaient partisans de la deuxième option. Lors du troisième groupe de travail, Francis Vérillon a appelé à « *ce que la capacité d'accueil de 8 000 tonnes de biodéchets [soit] revue à la hausse* »⁸⁰. Roger Beaufort, chargé de mission « gestion et prévention des déchets » à FNE Île-de-France, a considéré que « *la question du choix entre les deux options ne se pos[ait] pas* »⁸¹ puisque la seconde option permettrait de couvrir une bonne partie des 130 000 tonnes de gisement estimé par le Syctom. Il a également expliqué ne pas voir « l'utilité de l'option de compostage de 8 000 tonnes tant le besoin est grand ». A contrario, Flore Berlingen, directrice de Zero Waste France, a estimé qu'avec de tels moyens, « *le Syctom ne pourra pas recevoir 130 000 tonnes de biodéchets* »⁸².

Pour autant, plusieurs élus ont fait part de leur regret que l'option « **30 000 tonnes** » ne permette pas la production sur site d'un compost réutilisable localement.

» LA PAROLE DU SYCTOM

Le Syctom rappelle que les deux options sont encore à l'étude et que le choix devra être opéré par les élus du Comité syndical.

79 - *Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016*

80 - *Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 4 avril 2016*

81 - *Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 4 avril 2016*

82 - *Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 4 avril 2016*

Des interrogations sur les modes de préparation et certaines oppositions de principe à tout équipement industriel

L'annonce d'une augmentation possible de la capacité d'accueil des biodéchets a été doublée de la **présentation du dispositif de préparation en vue d'un transfert et d'un traitement externalisé**. La technique du **pulpage des biodéchets**, présentée par le Sycotom, a été variablement accueillie lors du groupe de travail « biodéchets ».

Anne Connan (présidente du Collectif 3R) s'est en effet interrogée « sur l'intérêt de préparer les biodéchets avec des machines ». Marie-Claude Ista (citoyenne) a ajouté que « l'installation envisagée paraît démesurée par rapport au volume de biodéchets à traiter [...] la solution du Sycotom paraît coûteuse et complexe »⁸³. Plusieurs participants aux groupes de travail se sont ainsi **inquiétés de l'arrivée possible de nouveaux équipements industriels**, consommateurs en énergie et en eau, et générateurs de nuisances.

Pascale Lardat, toujours au cours de ce même groupe de travail a trouvé « logique »⁸⁴ d'externaliser les biodéchets vers des territoires facilement accessibles, où les produits issus du traitement des biodéchets pourraient être utilisés sur place, tout en s'interrogeant sur la consommation électrique de cette technologie.

Enfin, d'autres participants ont proposé de traiter les déchets autant que possible au sein des communes. Michel Rentolila estimait ainsi lors de la réunion publique que « les déchets doivent être traités au niveau de chaque commune [...] afin de limiter les déplacements »⁸⁵.

Le principe même de l'externalisation du traitement des biodéchets n'a donc pas fait consensus : certains ont estimé que la métropole se débarrassait de ses responsabilités en exportant ses déchets vers la grande couronne, nécessitant par là même des solutions de transport potentiellement polluantes, tandis que d'autres participants de la concertation ont regretté que cette externalisation des biodéchets ne permette pas d'envisager un dispositif étendu de compostage de proximité.

Plusieurs participants du groupe de travail « biodéchets »⁸⁶ ont en effet estimé qu'il fallait « recourir en priorité au compostage de proximité, qui permet d'éviter le transport » (Isabelle Moreteau) d'autant plus que « 100kg de biodéchets produits annuellement par foyer pouvaient être détournés » (Francis Vérillon, référent compostage collectif pour CLCV Paris).

>> LA PAROLE DU SYCOTOM

Le Sycotom rappelle que les biodéchets nécessitent d'être réceptionnés dans des installations proches des circuits de collecte. Afin de faciliter ensuite le transport des biodéchets vers des installations de méthanisation/compostage et de garantir une maîtrise complète des odeurs pendant le transport, les biodéchets devront subir sur place un broyage/criblage préliminaire, un pulpage consistant en un ajout d'eau au mélange, une hygiénisation puis un stockage de la pulpe en vue d'un transfert par citernes.

Les biodéchets étant constitués de matière par essence fermentescible, il serait donc illusoire pour la bonne maîtrise des risques sanitaires et olfactifs d'envisager une installation se contentant de réceptionner puis massifier pour transfert ces biodéchets.

83 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 30 mars 2016

84 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 30 mars 2016

85 - Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016

86 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 30 mars 2016

Sur le site Internet du projet, de nombreuses questions posées ont porté sur la volonté de visiter des installations de fabrication de pulpe de biodéchets similaires à celle envisagée à Ivry-Paris XIII. Le Sycdom a indiqué l'exemple de l'installation de Villeneuve-Saint-Georges.

Des divergences sur le maintien d'une production de compost sur site

Francis Vérillon a expliqué « regretter qu'il n'y ait pas de compostage sur site »⁸⁷ même si Martial Lorenzo, Directeur général du Sycdom, a rappelé que la question n'était pas encore tranchée. D'autres avis similaires ont été exprimés de la part d'élus et sur le site Internet du projet.

D'autres questions ont aussi porté sur **la destination des biodéchets et sur leur traitement** (par méthanisation ou par compostage). Alexandre Devos a ainsi posé le 22 mai 2016 les questions suivantes sur le site Internet du projet : « y a-t-il des usines de traitement des biodéchets (issues d'une collecte sélective) en Ile-de-France et où sont-elles situées ? Le Sycdom a-t-il l'intention de traiter les biodéchets collectés séparément uniquement par méthanisation ? Et dans quelles installations ? »⁸⁸. Le Sycdom a expliqué **préférer la méthanisation des biodéchets**, qui permet de produire du biogaz, et un compost de qualité à partir du digestat après méthanisation.

>> LA PAROLE DU SYCDOM

Le maintien d'un compostage sur site de 8000 tonnes de biodéchets demeure une option possible, même si elle conduira à un accueil total de biodéchets moins important à Ivry-Paris XIII, les équipements nécessaires au compostage et la durée de séjour se faisant nécessairement au détriment de la place réservable à la préparation d'une pulpe dédiée au transfert.

DU TMB-MÉTHANISATION AU TRI-PRÉPARATION : UNE PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION DU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES FAVORABLEMENT ACCUEILLIE

Devant l'opposition manifestée par de nombreux acteurs depuis plusieurs mois, le Sycdom a proposé au cours de cette concertation de **remplacer le procédé de TMB-méthanisation** (prévu dans le marché) **par un procédé de tri-préparation**. Cette perspective a été bien accueillie, même si elle a donné lieu à de nombreuses questions et à des incompréhensions.

87 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 12 mai 2016

88 - Voir la page « Vos questions / nos réponses » : <http://projet-ivryparis13.sycdom.fr/exprimez-vous/vos-questions-nos-reponses/>

Un refus réaffirmé de la méthanisation en milieu urbain dense

Le **refus de la méthanisation en milieu urbain dense** a été réaffirmé à de nombreuses reprises au cours de cette concertation.

Les élus ont été les plus mobilisés contre le choix du procédé de méthanisation. Dès le premier Comité de suivi, Jérôme Coumet, maire du 13^{ème} arrondissement, a appuyé cette perspective d'abandon. Par la suite, Philippe Bouyssou (maire d'Ivry-sur-Seine) s'est félicité de « *l'abandon probable de la méthanisation sur site, avec les nuisances et risques que cette technique pose* »⁸⁹. Lors du quatrième Comité de suivi, Jean-Luc Laurent (député du Val-de-Marne) s'est dit également satisfait que l'option de la méthanisation soit abandonnée suite au débat public et au développement des procédés de valorisation des déchets organiques encouragé par la LTECV⁹⁰.

Des riverains s'en sont aussi satisfaits, comme Dominique Pagès, membre du groupe des sentinelles d'Ivry, qui regrette toutefois lors du troisième Comité de suivi que l'abandon de la méthanisation « *ne soit pas encore acté* »⁹¹.

L'abandon de la méthanisation a toutefois provoqué quelques **inquiétudes de la part des représentants syndicaux**. Julien Lambert, Secrétaire Général du SPPTÉ-RP (Syndicat du Personnel de la Production et du Transport d'Énergie Région Parisienne), signale ainsi que les salariés sont en « *attente d'informations supplémentaires sur le projet et sur ses évolutions* », étant donné que l'abandon du TMB-méthanisation aura « *des conséquences sur l'emploi* »⁹².

De nombreux questionnements sur la technique de tri-préparation

Le process de tri-préparation, présenté par le Sycdom lors du groupe de travail « alternatives à la méthanisation sur site / valorisation énergétique », a donné lieu à de nombreuses questions, portant avant tout sur sa définition. Au cours du troisième groupe de travail, Francis Vérillon (CLCV Ile-de-France) a demandé quelle était la différence entre une unité de tri-préparation et une unité de tri-mécano-biologique (TMB)⁹³.

Le tri-préparation a été analysé par certaines associations comme une forme déguisée de TMB. À ce même groupe de travail, Francis Redon

>> LA PAROLE DU SYCTOM

Les dirigeants du Sycdom ont rappelé à plusieurs reprises que le Sycdom devait entendre les vœux exprimés par la ville d'Ivry-sur-Seine sur laquelle l'installation actuelle et la future usine seront implantées.

Les adaptations proposées vont donc dans le sens souhaité par la commune et par les associations.

89 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 21 avril 2016

90 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016

91 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 21 avril 2016

92 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016

93 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 4 avril 2016

(Environnement 93) a ainsi expliqué ne pas voir « la différence entre TMB et tri-préparation »⁹⁴ et s'est demandé si le terme de tri-préparation ne permettrait pas de remplacer celui de TMB. Cette analyse est reprise dans le bilan du Collectif 3R : « Tout d'abord il [le tri-préparation] s'agit bien d'un tri mécano-biologique (TMB), c'est-à-dire de la partie tri du TMB-méthanisation »⁹⁵. Pendant la réunion publique, **plusieurs intervenants ont reproché au Syctom de conserver le TMB** : Mehdy Belabbas, adjoint au maire d'Ivry-sur-Seine, a ainsi déploré que la présentation du Syctom n'évoque pas les désagréments liés à ce procédé.

D'autres participants à la concertation ont été **demandeurs d'informations précises sur ce point**. C'est notamment le cas de Daniel Hofnung qui a demandé lors du quatrième groupe de travail des informations supplémentaires sur le « tri-préparation désormais envisagé par le Syctom », tout en rappelant que « le procédé de TMB rencontre de nombreux déboires »⁹⁶.

>> LA PAROLE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Constatant que plusieurs questions déposées sur le site Internet du projet portaient sur le tri-préparation, le Syctom a mis en ligne un document « Les différences entre le projet initial du Syctom à Ivry-Paris XIII (concernant l'unité de valorisation organique) et les pistes d'évolution présentées au cours de la concertation »⁹⁷. Le tri-préparation consiste à écarter la fraction organique résiduelle contenue dans les ordures ménagères, afin de ne conduire à l'unité de valorisation énergétique que des déchets secs, combustibles et non-recyclables (des CSR), améliorant ainsi les conditions d'incinération.

DIFFÉRENCES ENTRE LES PROCÉDÉS DE TRI-MÉCANO-BIOLOGIQUE ET DE TRI-PRÉPARATION

ETAPES	Tri Mécano Biologique	Tri -préparation de CSR
1	Extraction des éléments de grande taille (par exemple par trommel, sorte de tamis cylindrique)	Extraction des éléments combustibles de grande taille et de taille moyenne - par trommel par exemple)
2	Pré-fermentation dans tubes rotatifs BRS® - arrosage de la matière-trituration de la matière organique	Séchage de la matière dans des sècheurs rotatifs Trituration de la matière organique résiduelle
3	Tri balistique de la fraction organique	Tri balistique et optique de la fraction combustible de petite taille (CSR)
4	Méthanisation puis déshydratation et compostage du digestat avec incorporation de déchets verts ou Compostage direct de la fraction organique	
5	Affinage du compost	Préparation de la fraction résiduelle pour son transport en vue d'un traitement externe
Durée	5 à 7 semaines	5 à 7 jours
6	Analyse des lots de compost	
7	Épandage agricole des lots conformes à la norme NFU 44051	
8	Incinération de la fraction combustible résiduelle dans l'unité de valorisation énergétique	Incinération du CSR dans l'unité de valorisation

94 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 4 avril 2016

95 - Contribution du Collectif 3R au bilan de la 3^{ème} phase de concertation sur le projet du Syctom Ivry-Paris XIII, Collectif 3R, juillet 2016, Voir annexe n°4

96 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 12 mai 2016

97 - Les différences entre le projet initial du Syctom à Ivry-Paris XIII (partie UVO) et les pistes d'évolution présentées au cours de la concertation, Syctom, mai 2016

Une reconnaissance du bien-fondé de l'évolution du process

La **perspective d'une évolution du process**, si elle a donné lieu à de nombreuses questions, a **globalement été bien accueillie**. Dès le premier groupe de travail, Jean-Luc Laurent a expliqué avoir changé de position, et que s'il était avant « favorable à la méthanisation sur le site d'Ivry-Paris XIII », il ne l'est plus aujourd'hui compte tenu des « problèmes de tri » (à la fois le tri des habitants et le TMB de la future usine)⁹⁸. Sur le site Internet du projet, le Collectif 3R a admis que « l'abandon de la méthanisation sur place et l'absence de retour à la terre du digestat est un réel progrès »⁹⁹. Lors du quatrième Comité de suivi, Philippe Bouyssou a constaté, avec satisfaction, les évolutions en cours « comme l'abandon de la méthanisation en milieu urbain dense et le recours au tri-préparation en lieu et place du TMB »¹⁰⁰.

Roger Beaufort, chargé de mission FNE Île-de-France, au cours du quatrième Comité de suivi, observait par ailleurs que la méthanisation en milieu urbain est « obsolète » mais a reconnu que le tri-préparation proposé était « tout à fait différent » du TMB¹⁰¹.

En dehors des groupes de travail et des Comités de suivi, la question de l'abandon de la méthanisation des ordures ménagères n'a soulevé que peu d'interventions et de questions.

Des interrogations qui demeurent sur le devenir aval de la fraction organique résiduelle (FOr)

Le tri-préparation a pour objectif principal de préparer un combustible solide de récupération, tout en écartant les matériaux recyclables, les indésirables (inertes) et de séparer la fraction « humide » contenue dans les ordures ménagères, c'est-à-dire la fraction organique résiduelle (FOr), encore contenue dans les poubelles en dépit de l'existence future d'une collecte séparée des biodéchets. Cette FOr est destinée à être valorisée, **sans mélange avec les biodéchets collectés séparément et sans retour à la terre.**

La valorisation de cette FOr passe nécessairement par une **méthanisation externe**, soit en vue d'une stabilisation pour enfouissement, soit en vue d'une élimination par incinération après déshydratation. Au cours de la concertation, des interrogations ont demeuré sur le devenir de la FOr.

>> LA PAROLE DU SYCTOM

Même si le grand public s'est peu mobilisé pour apprécier les adaptations proposées dans le process de tri-préparation des ordures ménagères réceptionnées dans le projet d'Ivry-Paris XIII, les participants de la concertation ont pu questionner dans le détail le maître d'ouvrage sur la nature réelle de ces changements.

La production d'une note dédiée à cette question a sans doute permis de lever de nombreuses incompréhensions.

98 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 10 mars 2016

99 - Voir la page « Vos questions / nos réponses » : <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/exprimez-vous/vos-questions-nos-reponses/>

100 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016

101 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016

Lors du troisième groupe de travail, Laura Chatel a rappelé l'existence « d'un principe de non-mélange des déchets organiques issus d'un tri-préparation mécanique avec les déchets organiques collectés séparément qui pourraient retourner au sol »¹⁰². Quelques jours plus tard lors du troisième Comité de suivi, Christine Gilloire de FNE s'est inquiétée de « l'utilisation qui sera faite du digestat »¹⁰³. Cette question est d'ailleurs précisée dans le document envoyé au Sycotom par FNE Ile-de-France : « En ce qui concerne les projets de prétraitement avant enfouissement ou incinération, ceux-ci ne doivent pas entrer en concurrence avec la collecte séparée des biodéchets, qui seule peut assurer le retour à la terre de la fraction organique. »¹⁰⁴. **La dissociation des deux flux, biodéchets collectés séparément (prétraités par pulpage) et déchets organiques issus du tri-préparation, n'a pas été immédiatement comprise par les associations.**

>> LA PAROLE DU SYCOTOM

L'intérêt de créer une installation avec deux lignes de traitement séparées (un tri-préparation pour les ordures ménagères et une filière de préparation/traitement dédiée aux biodéchets) vise justement à assurer un devenir différent des deux fractions organiques (FOR et biodéchets).

Quand bien même ces deux fractions seraient in fine méthanisées, elles le seront naturellement de manière séparée, sans doute sur des sites différents.

La méthanisation des biodéchets visera ensuite un retour au sol en agriculture de la matière organique.

La méthanisation de la FOR n'aura en revanche plus vocation à un retour au sol du digestat en résultant, ce dernier devant être éliminé dans des installations externes au Sycotom, soit par enfouissement, soit par incinération.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : UN SUJET TOUJOURS POLÉMIQUE

Le principe de gestion des déchets par incinération continue à cristalliser les oppositions. Ainsi, de nombreux avis déposés sur le site internet et exprimés au cours de la réunion publique ont tous condamné l'incinération, en tant que solution désuète : « arrêtez de vous croire au XX^{ème} siècle » (Luc le Chatelier, avis déposé sur le site Internet du projet), « l'incinération est un procédé d'un autre temps » (Pascal Vaysse, site Internet du projet). L'incinération fut aussi perçue comme un frein à tout développement du recyclage : « moins d'incinération, plus de recyclage et aussi, plus de volontarisme et de respect de la santé et de l'argent des contribuables » (avis anonyme, site internet du projet), « le Sycotom est enfermé dans la logique de l'incinération empêchant les citoyens d'aller plus loin » (Monique, réunion publique, 5 juillet 2016).

Le sujet de l'incinération, et donc de la future unité de valorisation énergétique (UVE), a donc suscité de nombreux débats, **certains acteurs associatifs étant opposés par principe à cette technique.**

102 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 4 avril 2016

103 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 21 avril 2016

104 - Questions sur le scénario du Sycotom, FNE Ile-de-France, 2 juin 2016

Cette opposition riveraine et associative a cependant été largement contrebalancée par la parole des élus, des syndicats représentants des personnels et des représentants de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), chacun reconnaissant que **cette technologie était désormais une des plus sûre et l'une des plus encadrée réglementairement, qu'elle était préférable à l'enfouissement** pour la gestion des déchets ménagers et qu'elle était préférable à un recours aux énergies fossiles pour l'alimentation du réseau de chauffage urbain.

L'incinération : la pertinence reconnue d'une alternative à l'enfouissement

Au cours de cette troisième phase de concertation post-débat public, les élus ont à plusieurs reprises abordé la question de l'incinération. Lors du premier Comité de suivi du 2 décembre 2015, Mao Peninou, adjoint au Maire de Paris, après avoir rappelé la stratégie « zéro déchet » défendue par la Ville de Paris, établissait le constat que *« l'incinération semble être la meilleure solution pour procéder à la valorisation énergétique du volume de déchets restant à traiter »*¹⁰⁵. Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine rappelait qu'une *« solution technique doit être trouvée, alors même que le projet vise à réduire à 350 000 tonnes l'incinération et que des milliers de tonnes partent encore en enfouissement »*¹⁰⁶. L'incinération est apparue comme une **solution imparfaite, mais toujours préférable à l'enfouissement**, responsable de dégâts environnementaux et constituant - d'une certaine manière - une décharge de responsabilité.

La pertinence de l'incinération en tant qu'alternative à l'enfouissement n'a pas été relevée par les participants associatifs aux réunions de concertation, mais a été soulignée par les élus, par les représentants du personnel et par le Syctom. **Aucun avis ou question sur internet ne traite de l'enfouissement**, considérant sans doute que l'alternative à l'incinération consiste uniquement dans la réduction des déchets ménagers à traiter.

La valorisation énergétique au service du chauffage urbain : un argument diversement apprécié par les participants

La pertinence de la valorisation énergétique pour **l'alimentation en chaleur du réseau de la CPCU** a été rappelée par le maître d'ouvrage lors de chaque réunion, comme fondement du projet.

>> LA PAROLE DU SYCTOM

Aujourd'hui, près de 360 000 tonnes d'OMr et de refus d'encombrants (dont 130 000 tonnes d'OMr et 75 000 tonnes de refus d'encombrants provenant du Syctom) sont annuellement enfouies en Ile-de-France. Avec une capacité réduite de 25% et une capacité d'incinération réduite de 50%, le centre de valorisation d'Ivry-Paris XIII ainsi que les autres installations du Syctom ne suffiront pas à répondre à cet enjeu. Il sera nécessaire que se développent parallèlement le tri et la prévention sans quoi la situation francilienne continuera à s'aggraver.

105 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 2 décembre 2016

106 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 2 décembre 2016

De la même manière que pour le sujet de l'enfouissement, ce sont **les élus et les représentants du personnel qui ont principalement soutenu cet argument** et ce dès le début de la concertation. Lors du premier Comité de suivi, Philippe Bouyssou est revenu sur la vision de l'usine, en affirmant sa « *volonté d'assumer de vivre dans une métropole dense, impliquant la présence d'équipements industriels pour les déchets, le chauffage urbain, l'eau chaude sanitaire...* »¹⁰⁷. Philippe Bouyssou rappelait également cet argument lors du 3^{ème} Comité de suivi, à savoir que sa ville, Ivry-sur-Seine, entendait **développer le chauffage urbain** pour « *limiter le recours aux chaudières utilisant des ressources fossiles* »¹⁰⁸. Julien Lambert, représentant des salariés, s'est félicité lors du quatrième Comité de suivi que « *la future usine produise plus de chaleur en incinérant moitié moins de déchets* »¹⁰⁹, tout en rappelant que les besoins de chaleur de la CPCU étaient en constante hausse.

Les autres acteurs de la concertation n'ont pas traité de cette question. Invitée à présenter ses propres conclusions sur le sujet lors du groupe de travail « *alternative à la méthanisation sur site / valorisation énergétique* », l'association Zero Waste France ne s'est pas exprimée. Lors de la réunion publique, **l'idée de brûler des ordures pour alimenter le chauffage urbain a été vivement critiquée** : « *comment le Syctom justifie de brûler des ordures pour le chauffage urbain alors que d'autres solutions comme la géothermie expérimentée à Villejuif existent* » (Michel Rentolila, citoyen).

Lors du troisième groupe de travail, le représentant de la CPCU a rappelé que l'énergie produite par les trois unités de valorisation énergétique du Syctom avait le **statut d'énergie renouvelable ou de récupération**, et qu'elle était donc **préférable à l'emploi d'énergies fossiles**.

La réversibilité des fours en chaudière biomasse : une réponse au débat sur le gisement générant d'autres débats sur l'approvisionnement en biomasse

Le principe de **réversibilité des fours**, consistant à alimenter les fours de la future UVE par de la biomasse quand la production de déchets aura fortement diminué, est un principe retenu à l'issue des premières phases de concertation post-débat public. Philippe Bouyssou, en introduction de la réunion publique a d'ailleurs retenu « *La réversibilité des fours, pour anticiper la baisse espérée de la production de déchets et continuer à alimenter le chauffage urbain* »¹¹⁰ comme un des principaux enseignements de la concertation. Cette solution permettra en effet

>> LA PAROLE DU SYCTOM

Aujourd'hui, les unités de valorisation énergétiques (UVE) du Syctom (Isséane, Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII) assurent plus de 40% des besoins de chaleur du réseau de chaleur de la CPCU, ce qui correspond aux besoins d'au moins 300 000 équivalents logements (unité de mesure correspondant à la consommation énergétique d'un logement de 80 m² où vivent 4 personnes) sur le territoire du Syctom.

La future UVE du centre d'Ivry-Paris XIII permettra de continuer l'approvisionnement en vapeur du réseau de chauffage urbain pour l'équivalent d'environ 80 000 logements (contre 100 000 aujourd'hui). En effet, la réduction de moitié des tonnages de déchets incinérés devrait être en partie compensée par les performances d'une installation de dernière génération permettant la combustion de déchets à haut pouvoir calorifique.

>> LA PAROLE DU SYCTOM

La réversibilité des fours fait partie des caractéristiques du programme de l'opération. Le choix de fours susceptibles de brûler des déchets à haut pouvoir calorifique inférieur (PCI) rend possible cette réversibilité.

Pour autant, le Syctom rappelle que la réduction de moitié des capacités d'incinération ne devrait sans doute conduire à remplacer les déchets ménagers par de la biomasse qu'à un horizon assez lointain. Cette perspective temporelle éloignée justifie qu'aucune étude sur la provenance de la biomasse n'ait été engagée à ce stade.

.../...

107 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 2 décembre 2016

108 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 21 avril 2016

109 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 27 mai 2016

110 - Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016

de poursuivre l'alimentation du réseau de chauffage urbain sans recours aux énergies fossiles.

Le sujet de la réversibilité des fours a donné lieu à plusieurs questionnements. Plusieurs participants se sont d'abord inquiétés de **l'origine de la biomasse**, constatant que celle utilisée à Saint-Ouen pour la chaufferie de la CPCU venait du Canada. Gérard Marcon (Collectif 3R), lors de la Commission de Suivi de Site du 4 juillet 2016, a constaté que « *le Syctom reste vague sur la question de la réversibilité et de l'origine de la biomasse* » et s'est interrogé sur la finalité de l'usine¹¹¹. Lors du troisième Comité de suivi, Dominique Pagès (Sentinelle d'Ivry) a fait part de ses inquiétudes à propos de l'incinération de biomasse¹¹². Annie Lahmer s'est étonnée à la réunion publique que « *des déchets soient importés d'ailleurs pour répondre au besoin du chauffage urbain* »¹¹³.

L'impact environnemental de l'usine actuelle et de l'installation en projet : une tentative d'objectivation

Afin d'apporter des éléments objectifs au débat sur l'incinération, le Syctom a rappelé les conclusions de l'étude réalisée en 2014 par AIRPARIF, concluant à **l'impossibilité de détecter les rejets de l'usine d'Ivry-Paris XIII dans l'environnement proche**¹¹⁶.

Par ailleurs, le Syctom s'est efforcé de rappeler que l'usine **respectait la réglementation très stricte mise en place depuis 2005** et que les rapports des exploitants présentant les rejets de l'année passée étaient tous disponibles sur le site internet du Syctom.

Le Syctom a enfin rappelé que dans le cadre du projet de transformation du centre, il avait imposé au futur exploitant, dans le cahier des charges du dialogue compétitif, une **diminution de moitié des niveaux d'émissions de la plupart des polluants**, par rapport aux normes en vigueur.

La Commission de suivi de site (CSS) du 4 juillet 2016 a permis aux services de l'État, après une présentation faite par chaque exploitant, de répondre aux questions des représentants des riverains sur l'impact environnemental de l'usine. Plusieurs conclusions ont été établies au cours de la CSS¹¹⁷ :

L'ADEME explique¹¹⁴ que le développement de la valorisation de la biomasse constitue l'une des voies importantes choisies par l'Union européenne et la France pour participer à la maîtrise des consommations de ressources non renouvelables et lutter contre le changement climatique. Cette stratégie permet de tirer parti de l'exceptionnel potentiel agricole et forestier français et d'offrir de nouveaux débouchés à ces filières essentielles tout en créant des activités et des emplois durables dans les territoires. Elle implique donc cohérence et synergie entre les différentes filières de valorisation, ainsi qu'une mobilisation accrue et équilibrée des bioressources, qu'elles soient fatales (déchets, sous-produits, coproduits) ou dédiées (cultures et plantations) avec l'obligation de participer à une gestion durable des terres agricoles et des forêts, et de garantir les approvisionnements des filières préexistantes (agroalimentaires, bois-fibres, etc.).

La biomasse accueillie à Ivry-Paris XIII pourra donc provenir de bois en fin de vie ou de plantations dédiées. Selon différentes études (ADEME, Région Ile-de-France), l'Ile-de-France dispose d'un potentiel important de bois déchets (près de 500 000 tonnes) qui vont à l'enfouissement chaque année¹¹⁵.

111 - Compte-rendu synthétique de la Commission de Suivi de Site du 4 juillet 2016

112 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 21 avril 2016

113 - Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016

116 - Caractérisation des niveaux de métaux et de particules dans l'air ambiant autour de l'UIOM d'Ivry-sur-Seine (94), AIRPARIF, mars 2014

117 - Compte-rendu synthétique de la Commission de Suivi de Site du 4 juillet 2016

114 - Valorisation biomasse, ADEME, www.ademe.fr/valorisation-biomasse

115 - Compte-rendu de la réunion publique du 5 juillet 2016

- l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) actuelle du centre d'Ivry-Paris XIII est en **parfaite conformité** avec la réglementation en ce qui concerne les rejets,
- les incidents d'exploitation des années 2013, 2014 et 2015 ont été sans effet,
- le site d'Ivry-Paris XIII n'a **pas d'influence excessive sur son environnement**, l'usine étant indétectable dans le niveau ambiant de pollution atmosphérique, cet état de fait étant confirmé par un ingénieur d'AIRPARIF suite à la campagne de mesure menée autour de l'usine en 2013. AIRPARIF a d'ailleurs précisé que cette non détection de l'influence de l'usine sur le milieu ambiant serait identique même si l'usine était implantée en milieu rural.

Concernant plus spécifiquement les rejets de l'installation en projet, le Collectif 3R a estimé que la dangerosité était renforcée du fait de la combustion de combustibles solides de récupération. En réponse, au cours du troisième groupe de travail, la DRIEE a répondu aux participants que la solution technologique envisagée permettait un **meilleur contrôle de la combustion d'un mélange plus homogène** et ne contenant plus de matière organique, ce qui diminuait les émissions de polluants¹¹⁸. Elle a donc confirmé que « *les niveaux d'émission d'un incinérateur de CSR sont plus bas que ceux d'une usine d'incinération d'ordures ménagères non-triées* » (DRIEE, troisième groupe de travail.).

DES QUESTIONNEMENTS ET DES ATTENTES VIS-À-VIS DE L'INTÉGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

La dernière grande thématique abordée lors de cette concertation a été **l'intégration du projet dans son environnement**, avec notamment deux sujets : les nuisances et l'enveloppe architecturale du projet.

Les nuisances, un sujet de préoccupations majeures

Des **inquiétudes à propos des nuisances** (bruits, odeurs) sont revenues plusieurs fois à l'occasion des différents rendez-vous de la concertation. Lors du deuxième groupe de travail, Anne Connan (présidente du Collectif 3R), a expliqué vouloir visiter une installation de préparation des biodéchets tel que présentée par le Sycotom, afin de « *mieux en*

118 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 4 avril 2016

estimer les nuisances »¹¹⁹. Le Sycotom avait en effet présenté **l'installation de pulpage comme une possibilité de limiter les nuisances**. Cette évolution a été soulignée par Philippe Bouyssou, qui a toutefois appelé à « *des précisions supplémentaires sur la méthodologie de tri et sur les nuisances de l'installation, afin d'informer les riverains et les élus d'Ivry-sur-Seine* »¹²⁰.

Plusieurs participants ont aussi émis des doutes sur la gestion des odeurs : Dominique Pagès observait ainsi au cours du quatrième groupe de travail qu'il était « *difficile de contenir les odeurs* »¹²¹. Le Collectif 3R a été très demandeur d'informations sur ce point. Le possible abandon du TMB, qui a « *donné lieu jusqu'à aujourd'hui à des nuisances graves ayant entraîné des incendies (Varenes-Jarcy, Fos-sur-mer), des odeurs de putréfaction et invasions de mouches (Montpellier, Angers)* » (Collectif 3R, question déposée sur le site internet du projet) a été bien reçu même si **des doutes subsistent sur les nuisances liées au process de tri-préparation des CSR**.

Une évolution espérée de l'enveloppe architecturale du projet

L'intégration architecturale du projet d'Ivry-Paris XIII a aussi fait l'objet de plusieurs interventions, notamment de la part des élus. Jean-Marie Brétilon, maire de Charenton-le-Pont, a expliqué vouloir « *un projet permettant d'humaniser l'équipement* » et s'est interrogé sur les dimensions de l'usine¹²². France Bernichi, conseillère municipale d'Alfortville, propose d'ajouter au futur bâtiment des panneaux photovoltaïques¹²³. Plusieurs avis ont ainsi envisagé une identité industrielle assumée mais **davantage végétalisée**, d'où les propositions d'évolution présentée lors du quatrième groupe de travail dédié à ce sujet, lors du Comité de suivi du 27 mai 2016 et lors de la réunion publique du 5 juillet 2016.

D'autres élus, toutefois, ont estimé que le site devait garder une **image industrielle forte**. Lors du premier Comité de suivi, Mao Peninou, adjoint au maire de Paris, considérait que « *plus les infrastructures sont visibles et donnent à voir les équipements de traitement des déchets pour les citoyens, plus cela contribue à la réduction des déchets par une conscientisation des ménages* »¹²⁴. Philippe Bouyssou expliquait aussi vouloir garder l'identité industrielle du site d'Ivry-Paris XIII, qui constitue historiquement un territoire « *servant* » de la capitale¹²⁵.

119 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 30 mars 2016

120 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 30 mars 2016

121 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 12 mai 2016

122 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 2 décembre 2016

123 - Compte-rendu synthétique du Groupe de travail du 12 mai 2016

124 - Compte-rendu synthétique du Comité de suivi du 2 décembre 2016

125 - Compte-rendu synthétique de la réunion publique du 5 juillet 2016

>> LA PAROLE DU SYCTOM

Le Sycotom a rappelé que les nuisances olfactives étaient systématiquement liées au non-confinement des installations ou au non-confinement des matières transportées (lors du transfert vers des installations extérieures), ainsi qu'à des dimensionnements insuffisants des systèmes de traitement de l'air.

Les niveaux d'exigences sur ces points inscrits dans le cahier des charges du dialogue compétitif permettent d'être rassurants sur ces sujets.

Dans les adaptations proposées au projet, la suppression de la méthanisation sur site, le remplacement du TMB par un tri-préparation ramenant la durée de séjour des déchets de 5-7 semaines (avec le TMB) à 5-7 jours (avec le tri-préparation) sont des avancées qui garantissent encore davantage la maîtrise des nuisances olfactives.

Le renvoi vers des installations équivalentes (MBA Kahlenberg à Ringsheim pour la filière de tri-préparation de CSR ou l'installation de Villeneuve-Saint-Georges pour le pulpage de biodéchets) devrait permettre aux personnes intéressées de constater l'absence de nuisances olfactives pour ce type de procédé lorsque le confinement des équipements et le système de traitement d'air sont correctement dimensionnés.

>> LA PAROLE DU SYCTOM

Le sujet de l'évolution architecturale et de la végétalisation a émergé durant la concertation. Constituant un objet mineur mais visible du projet, le Sycotom a souhaité le mettre au débat en proposant des pistes d'adaptations dans le temps même de la concertation.

Ces pistes d'adaptations devront être tranchées à l'occasion du dépôt de la demande de permis de construire prévu en mars 2017.

Réunion publique du 5 juillet 2016 à Ivry-sur-Seine - Présentation du maître d'ouvrage © Sacha Le Normand



5. LES ENSEIGNEMENTS POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

DES ENSEIGNEMENTS POSITIFS SUR LA FORME DE LA CONCERTATION

Le premier enseignement de cette troisième phase de concertation réside pour le Syctom dans le fait que **la concertation a bien eu lieu, conformément aux engagements de la décision du 12 mai 2010.**

Elle a rassemblé les principales parties prenantes, a permis des confrontations d'arguments et d'informations poussées, y compris avec le grand public au travers du site Internet du projet.

Le nouveau format du Comité de suivi du projet a permis une **implication forte des élus**, moins présents dans les premières phases de concertation post-débat public.

Le format restreint des groupes de travail a permis **d'engager les discussions sur le fond** et d'abolir la dimension tribunitienne des réunions publiques, peu propice au

dialogue constructif, comme l'a encore prouvé la réunion publique du 5 juillet 2016.

La **présence d'un garant** désigné par la CNDP a permis de créer un climat serein et de conserver autour de la table l'ensemble des parties prenantes, y compris celles opposées au projet.

Même si ses efforts n'ont pas toujours été reconnus par le monde associatif, **le maître d'ouvrage a su modifier son dispositif de concertation**, sur recommandations du garant, pour tenir compte des demandes exprimées lors des différentes rencontres.

Enfin, la formalisation des modalités de la concertation dans une « charte », même s'il n'y a pas été fait référence durant la concertation, a permis d'inscrire des engagements mutuels qui ont contribué à la bonne tenue des échanges.

LA DIFFICULTÉ DE PARTAGER DES ACQUIS DES PHASES DE CONCERTATION PRÉCÉDENTES

Le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII a fait l'objet de plusieurs décisions successives, actées par des délibérations du Comité syndical : décision post-débat public du 12 mai 2010 actant la poursuite du projet, validation du programme de l'opération mi-2011, attribution du marché de conception-construction-exploitation en 2014 puis validation des orientations d'adaptation et relance de la concertation en décembre 2015.

Les premières phases de concertation post-débat avaient déjà montré **la difficulté de poursuivre un dialogue sur les bases de la décision du 12 mai 2010**, c'est-à-dire en rassemblant des acteurs autour d'un engagement réciproque de reconnaissance des décisions passées.

Cette troisième phase de concertation post-débat n'a pas fait exception à la règle. Si les associations sont restées autour de

la table (contrairement à la seconde phase de concertation post-débat), elles n'en ont pas moins **remis en permanence en cause l'opportunité même du projet**, ne reconnaissant en ce sens aucune légitimité aux décisions politiques précédentes des élus du Sycotom.

En acceptant de re-questionner les prévisions de gisements, le Sycotom a de ce fait accepté de déplacer l'objet de la concertation à nouveau vers son opportunité, alors même que celle-ci devait porter sur les adaptations du process dans le projet.

LES DIFFICULTÉS DE DÉBATTRE SUR DES PRÉVISIONS ET DES OBJECTIFS

Le Sycotom avait rappelé que le **dimensionnement du projet avait été établi à la suite de la première phase de concertation post-débat** et avait donc été inscrit au programme fonctionnel du dialogue compétitif.

Pour autant, suite aux demandes des associations, le Sycotom a accepté de présenter ses estimations les plus récentes de gisements de déchets ménagers sur son territoire à l'horizon 2023.

Les estimations présentées par le Sycotom étaient volontairement non corrélées aux objectifs nationaux ou régionaux mais étaient construites sur des **prévisions tendanciennes**, basées sur les évolutions précédemment constatées, tant pour les quantités totales de déchets ménagers et assimilés que pour les collectes sélectives d'emballages, verre et papiers graphiques.

Cet exercice tendanciel relève en effet pleinement de la responsabilité du Sycotom, en charge du traitement et de la valorisation des déchets collectés que lui confient les collectivités. **Il ne revient pas au Sycotom de se substituer aux instances nationales et régionales chargées d'édicter des objectifs de prévention et de taux de recyclage des**

déchets produits, quand bien même le Sycotom participe activement aux efforts de prévention qui sont menés.

Les débats sur l'estimation du gisement à l'horizon 2023 ont donc en grande partie été faussés par cette interprétation erronée des associations, qui souhaitaient, au travers de ces échanges, requestionner le dimensionnement de l'usine - qui se fonde sur les objectifs régionaux et non sur ces prévisions.

A contrario, concernant les **prévisions de collecte de biodéchets**, l'exercice conduit par le Sycotom relevait bien de la **prospectif** impactant le dimensionnement envisagé pour la ligne de réception des biodéchets à Ivry-Paris XIII.

Dans ses prévisions, le Sycotom s'est donc attaché à croiser, en tenant compte des nouvelles obligations contenues dans la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte à l'égard des collectivités et des gros producteurs de biodéchets, les données en sa possession sur les gisements potentiels de biodéchets, les retours d'expériences des agglomérations ayant déjà mis en place ces collectes et les perspectives de montée en puissance par ses collectivités adhérentes.

Sur ce second sujet, le débat a bien eu lieu même si les points de vue n'ont pas convergé.

Le Sycotom a estimé à 130 000 tonnes les volumes de biodéchets qu'il aurait à réceptionner en 2023 dans ses installations pour l'ensemble de son territoire. L'adaptation du projet d'Ivry-Paris XIII envisagée, susceptible d'accueillir **jusqu'à 30 000 tonnes de biodéchets**, ne suffira naturellement pas à couvrir ce besoin de traitement et d'autres installations devront être envisagées en complément d'ici à cette échéance.

Rappelons par ailleurs que l'ensemble des organismes tiers en charge de l'observation de la gestion des déchets à l'échelle régionale ou métropolitaine constatent une **situation de sous-capacité des installations de traitement de déchets ménagers**.

Le rapport d'évaluation du PREDMA parle de « *situation critique* » à l'horizon 2027.

Quant au récent rapport du 3 juin 2016 de la Chambre régionale des comptes relatif à l'examen de la gestion de l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, il précise pour le périmètre du Sycotom que :

« *La diminution volontaire des capacités d'incinération, l'impossibilité constatée de construire des unités de méthanisation et l'insuffisance de*

résultats en matière de prévention et de collecte sélective expliquent la situation de sous-capacité de traitement de l'agence métropolitaine. En 2015, l'insuffisance de capacité s'établit à 417 000 tonnes, ce qui représente 18% des besoins du syndicat. Elle est comblée pour moitié par recours à l'externalisation, dans le cadre de marchés publics et, pour l'autre moitié, par mise en décharge.

Des objectifs de réduction du stockage des déchets ont, par ailleurs, été fixés par les lois Grenelle et par le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Cette situation de sous-capacité de traitement de l'ensemble des déchets collectés devrait s'aggraver à l'échéance 2025. En effet, le Sycotom a déjà réduit de 330 000 tonnes sa capacité d'incinération sur la future usine d'Ivry, ce qui représente la moitié de sa capacité. Dans le même temps, la contrainte renforcée des objectifs inscrits dans la loi sur la transition énergétique empêchera le recours au stockage par enfouissement des déchets. »¹²⁶

126 - Rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à l'examen de la gestion de l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Sycotom), 3 juin 2016, p.6.

LE PLAN B'OM PEUT-IL ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UNE ALTERNATIVE AU PROJET ?

Alors que **le Plan B'OM a été présenté plusieurs fois et débattu à l'occasion du Bureau syndical du 21 mars 2016**, les associations opposantes ont regretté, lors de la réunion du 5 juillet 2016 et dans leurs « bilans » respectifs de la concertation que le Plan B'OM n'ait pas été expertisé avec le même niveau d'études que le projet de transformation lui-même.

Lors du débat public de 2009, le Syctom avait mandaté le BRGM pour établir une étude comparative de tous les scénarii envisageables pour traiter le gisement produit par le bassin versant d'Ivry à l'horizon 2020¹²⁷. Cette étude avait croisé les modes de traitement possibles avec la localisation éventuelle de l'équipement (Ivry, éloignement de 12 km et éloignement de 75 km) en mesurant les effets de chaque option. Cette étude des alternatives avait été portée au débat public¹²⁸.

Dans le cas du Plan B'OM, le Syctom considère qu'il peut difficilement se prévaloir du statut d'« alternative » alors que son contenu liste avant tout une série de mesures relevant de la prévention et de l'organisation des collectes de déchets qui ne sont pas de la compétence du Syctom, ni parfois même des collectivités en charge de la collecte.

Le Syctom et ses collectivités adhérentes partagent les objectifs de réduction des volumes d'ordures ménagères résiduelles à traiter mais divergent en revanche avec le Plan B'OM sur la **temporalité** à laquelle cette baisse présumée de 800 000 tonnes pourrait intervenir.

Par ailleurs, le Syctom ne partage pas les orientations du Plan B'OM consistant, pour éviter de reconstruire l'usine d'Ivry-Paris XIII, à augmenter les capacités d'incinération des usines de Saint-Ouen et d'Issy-les-Moulineaux, à augmenter les transferts de déchets ménagers vers les incinérateurs extérieurs à la métropole parisienne et à poursuivre la mise en décharge des ordures ménagères en surnombre. En effet, **le plan B'OM est contraire au principe de solidarité entre les différents territoires qui composent le Syctom.**

Enfin, le Plan B'OM n'évoque ni le chiffrage des 700 emplois dédiés à la prévention durant une durée équivalente au contrat d'exploitation envisagé par le Syctom pour l'installation d'Ivry-Paris XIII, ni la nécessaire substitution de l'usine par des installations de production de chaleur pour poursuivre l'alimentation du réseau de la CPCU.

127 - *Évaluation des scénarios de gestion des déchets à l'horizon 2020, BRGM, août 2009.*

128 - *Compte-rendu du débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII, Commission particulière du débat public, février 2010, p.11*

UNE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE À APPRÉCIER PAR LES SERVICES INSTRUCTEURS

Les adaptations proposées par le Sycotom à l'occasion de cette troisième phase de concertation post-débat relèvent principalement d'une **mise en conformité avec la nouvelle Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte**.

Pour autant, les critiques des associations opposées au projet ont évoqué à plusieurs reprises la question de la conformité du projet avec cette nouvelle loi.

Comme l'a souligné la DRIEE lors des Comités de suivi et des groupes de travail, **il appartiendra aux services de l'État, lors de l'instruction du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter et notamment au Préfet, au moment de la délivrance de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, d'apprécier si le projet est conforme à la réglementation en vigueur**.

En aucun cas l'État ne pourrait être amené à délivrer une autorisation d'exploiter pour un projet non conforme à la réglementation.

LES ADAPTATIONS DU PROJET, OBJET DE LA CONCERTATION, UN SUJET FINALEMENT PEU DÉBATTU MAIS FAISANT PLUTÔT CONSENSUS

Lors de cette troisième phase de concertation, le Sycotom regrette *in fine* que **les propositions d'adaptations n'aient pas constitué le cœur des débats**, quand bien même elles ont été évoquées lors de chaque Comité de Suivi et à l'occasion des trois derniers groupes de travail.

Elles ont en revanche suscité des questions sur le site internet du projet auxquelles le Sycotom a pu répondre en apportant tous les compléments d'information utile.

La rubrique « la documentation » du site s'est elle aussi étoffée pour apporter les explications complémentaires nécessaires.

Le Sycotom considère qu'à l'issue de cette concertation et au vu des positions prises

par les différentes parties prenantes, **le principe des adaptations proposées fait plutôt consensus :**

- la **suppression de la méthanisation sur site** est saluée par tous, de même que la **suppression de toute perspective de retour au sol de la fraction organique résiduelle** issue des ordures ménagères en mélange,
- l'**augmentation des capacités d'accueil des biodéchets** est, elle aussi, souhaitée par l'ensemble des participants, même si des positions divergentes s'expriment sur le dimensionnement de cet accueil, sur la nécessité de conserver sur place la production d'un compost réutilisable localement,

ou sur les équipements nécessaires à la préparation (pulpage) puis au transfert vers des plateformes de méthanisation-compostage externes,

- **la suppression du TMB et de ses étapes de pré-fermentation**, quand bien même le remplacement de cette technologie par une technologie plus simple de tri-préparation de CSR ne fait pas consensus entre les participants,

- **une place croissante à la végétalisation et à la biodiversité dans l'usine**, même si les différents participants peuvent avoir une approche subjective des premières esquisses présentées lors de la concertation.

LE COMITÉ DE SUIVI : UN FORMAT ADAPTÉ POUR LA POURSUITE DES ÉCHANGES SUR LE PROJET

Le Syctom entend poursuivre le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes lors des prochaines étapes, notamment à l'occasion de l'élaboration des études préparatoires à l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Le **dialogue continu** portera également sur l'actualisation et le suivi de la **Charte de qualité environnementale** ainsi que sur la définition de la programmation et du suivi de la démarche de **Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC)**, ces deux derniers points ayant été présentés lors de la concertation.

Conduit jusqu'à l'enquête publique, ce dialogue pourra également se poursuivre au-delà, pendant la période des travaux, puisque le phasage du projet conduira finalement à une durée totale du chantier de près de 9 années, durée exceptionnelle nécessitant **des échanges continus** avec le territoire.

Comme dernier enseignement de cette concertation, le Syctom considère ainsi que le format du **Comité de Suivi**, associant élus, associations, organismes publics

associés (Région Île-de-France / Conseil départemental du Val de Marne / HAROPA / SEMAPA / DRIEE...) est adapté pour prolonger les échanges sur le projet. En outre, le Syctom compte maintenir son **dispositif d'information sur le projet d'Ivry-Paris XIII** à l'attention des Ivryens ainsi que des habitants et des élus des collectivités locales. La diffusion de l'information sera assurée par :

- **le site internet du projet**, permettant aux internautes d'avoir accès à une information actualisée sur le projet et approfondie sur certains points clés (les biodéchets et le tri-préparation notamment), et offrant la possibilité d'interagir avec le maître d'ouvrage et de s'inscrire à la newsletter du projet,
- **une sollicitation active des collectivités locales**, au travers de différents moyens d'information (Internet, presse et radios locales) sur le territoire du projet,
- l'élaboration et la diffusion de **lettres d'information** régulières tout au long du projet.

LISTE DES ANNEXES

- Compte-rendu de la troisième phase de concertation post-débat public, au format numérique

→ **Annexe n°1 : Décision post-débat public du 12 mai 2010**

- Délibération n° C 2279 du Comité syndical du Sycdom du 12 mai 2010 - Décision du maître d'ouvrage suite au débat public sur le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII

→ **Annexe n°2 : Organisation de la concertation et désignation du garant**

- Délibération n° C 2922 du Comité syndical du Sycdom du 25 septembre 2015 - Ivry-Paris XIII : Modalités de la concertation jusqu'à l'enquête publique
- Délibération n° C 2978 du Comité syndical du Sycdom du 17 décembre - Engagement de la 3^{ème} phase de concertation et autorisation à solliciter la CNDP pour la désignation d'un garant
- Décision de la CNDP du 6 janvier 2016 désignant Jacques Roudier garant de la troisième phase de concertation post-débat public sur le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII
- Charte de la concertation

→ **Annexe n°3 : Outils d'annonce, de communication et d'information**

- Annonce presse de la concertation, diffusée les 25 et 26 février
- Courrier du Sycdom aux membres du Comité de suivi, envoyé le 25 février 2016
- Annonce presse de la réunion publique, diffusée les 28 et 29 juin
- Courrier du Sycdom à l'attention des élus (Sycdom, villes du bassin versant, département, région) annonçant la réunion publique, envoyé en juin 2016
- Lettre d'information n°1 sur le projet d'Ivry-Paris XIII, juin 2016
- Dossier Ivry ma Ville « Du neuf côté déchets », paru en juin 2016

→ **Annexe n°4 : Contributions des associations, des élus et des syndicats**

- Plan B'OM, Zero Waste France
- Contribution du Collectif 3R au bilan de la 3^{ème} phase de concertation sur le projet du Sycdom Ivry-Paris XIII, Collectif 3R, juillet 2016
- Questions sur le scénario du Sycdom, FNE Ile-de-France, 2 juin 2016
- Courrier de FNE au garant de la concertation Jacques Roudier, FNE Ile-de-France, 18 juillet 2016
- Courrier de Philippe Bouyssou aux maires du bassin versant, 19 mai 2016
- Position de la ville de Paris - courrier de Mao Peninou au maire d'Ivry-sur-Seine, 30 juin 2016
- Position de la ville de Saint Mandé - courrier de Patrick Beaudouin au maire d'Ivry-sur-Seine, 9 juin 2016
- Position de la ville de Maisons Alfort - courrier de Michel Herbillon au maire d'Ivry-sur-Seine, 13 juin 2016
- Méthanisation du site d'Ivry - faisons le point, Force Ouvrière, 27 juin 2016

→ **Annexe n°5 : Procédure de qualification de PIG**

- Arrêté n°2016/449 du 19 février 2016 qualifiant de projet d'intérêt général (PIG) le projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) exploitée par la société IVRY PARIS XIII

Les documents d'information sur le projet d'Ivry-Paris XIII, les comptes rendus des différents rendez-vous de la concertation et les présentations diffusées en séance sont en ligne sur le site internet du projet :

<http://projet-ivryparis13.sycdom.fr>

